

LA LETTRE XXXIII  
DE NICOLAS DE CLAMANGES (1403)  
À propos de deux nouvelles en langue latine

Nicolas de Clamanges<sup>1</sup>, qui fut théologien et secrétaire pontifical de Benoît XIII à Avignon à partir de 1397 et qui vécut probablement de 1363 à 1437, a laissé uniquement des œuvres en latin. À en juger par les œuvres conservées — des écrits sérieux qui traitent de théologie et du schisme et un épistolaire comportant 137 lettres<sup>2</sup> —, il n'était pas un homme léger. Mais il fut également l'auteur d'au moins trois nouvelles. Celle qui a connu le succès le plus vif est l'*Historia de raptoris raptaeque virginis lamentabili exitu*, citée d'habitude sous le nom français de *Floridan et Elvide*<sup>3</sup>.

---

1. Pour une biographie plus détaillée, nous renvoyons aux articles de Sylvie LEFÈVRE dans *Dictionnaire des Lettres Françaises (DLFMA)*, *Le Moyen Âge*, Paris : Fayard, 1992, pp. 1063-1065, et de Gilbert Ouy dans *Lexikon des Mittelalters*, tome VI, coll. 1131-32. La seule monographie sur Clamanges reste la dissertation d'Adolphe Müntz présentée à la Faculté de Théologie Protestante de Strasbourg en 1846.

2. De CLAMANGES, Nicolas. *Opera omnia quae Nicolas de Clamanges notisq. ornavit*, Jean Lydius (éd.), Leyde, 1613. Nous désignons cette édition par le sigle L. C'est la dernière et à notre connaissance la seule édition des «œuvres complètes» de Clamanges. Cependant, elle ne comprend pas l'œuvre complète. Il y manque notamment l'*Historia de raptoris raptaeque virginis lamentabili exitu* ainsi que l'éplogue *Philare, quid tanto iuvat insudare labori*, la *Descriptio et laus urbis Nicie*, la *Descriptio et laus urbis Januae*, la *Descriptio vite rustice* qui est une paraphrase du *Dit de Franc Gontier* de Philippe de VITRY, la *Deploratio elegiaca* sur la mort de son ami Jacques de Nouvion, l'*Expositio super Ysaïam*, le *Liber de studio theologico*, le sermon *De sanctis innocentibus* et le traité *De temperantia praelatorum*.

3. Le texte latin de Clamanges et deux versions en français furent édités en 1959 par H. P. Clive. CLIVE, Harry Peter, *Floridan et Elvide*, Oxford : Basil Blackwell, 1959. Clive y étudie aussi la fortune de ce récit. Voir aussi SUARD, François, « Floridan et Elvide aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », dans : *La Nouvelle, définitions, transformations*, éd. Alluin, Bernard/Suard, François, Lille : Presses universitaires, 1990, pp. 163-179.

Le récit, ayant le double de la lettre XXXIII, traite d'une jeune femme, Elvide, qui suit son soupirant, le chevalier Floridan, pour se rendre à son château. Mais en route, lorsqu'ils se reposent dans une auberge, celui-ci est tué par quatre rustres et Elvide, menacée de viol, réussit à se suicider avant que ce crime ne soit commis. Clamanges a certainement écrit ce récit avant 1424<sup>4</sup>. Il constitue le modèle de la 98<sup>e</sup> des *Cent Nouvelles Nouvelles*<sup>5</sup>. D'après Ijsewijn<sup>6</sup>, Clamanges fut le premier contributeur français à la nouvelle latine.

Nous ne traiterons ici de *Floridan et Elvide* qu'en passant et à titre comparatif. Nous nous pencherons par contre sur la lettre XXXIII<sup>7</sup> qui contient deux nouvelles bien condensées, des faits divers qui sont, à notre connaissance, restés sans écho dans les littératures en langues latine et vernaculaire. Ces exemples plaident en faveur d'une thèse qui ajouterait les faits divers, authentiques ou non, aux sources du genre de la nouvelle traditionnellement indiquées<sup>8</sup>. Avec *Floridan et Elvide* et les deux nouvelles de la lettre XXXIII, Clamanges sort « de ses thèmes et de sa manière habituels »<sup>9</sup>.

Puisque la lettre XXXIII ne fut plus éditée depuis l'édition de Jean Lydius de 1613 qui n'est pas facilement accessible, nous jugeons utile d'en reproduire en annexe une version améliorée à l'aide du manuscrit H 87 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier, fol. 63r - 64v.

---

4. COVILLE, Alfred, *Recherches sur quelques écrivains du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Droz, 1935, p. 213 : « Nous n'avons plus de traces de son activité littéraire après 1424 ».

5. SWEETSER, Franklin P. (éd.), *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, Genève/Paris : Droz, 1966, pp. 545-553.

6. IJSEWIJN, Jozef, *Companion To Neo-Latin Studies. Part 1 : History and Diffusion of Neo-Latin Literature*, Louvain : Peeters Press, 1990, 2nd entirely rewritten edition, p. 127.

7. L., pp. 112-113.

8. Comme influences importantes pour la genèse de la nouvelle, F. BRUNI, *Lexikon des Mittelalters*, t. VI, coll. 1301-1304, indique la littérature narrative orientale, l'*exemplum*, les *artes dictaminis* et les écoles de rhétorique en général, la comédie élégiaque, les fabliaux, les *vidas* provençales, la lyrique romane et l'épopée latine.

9. ZINK, Michel, dans : Rossi, Luciano (éd.), *Ensi firent li ancessor. Mélanges de philologie médiévale offerts à Marc-René Jung*, Alessandria : Edizioni dell'Orso, 1996, t. II, p. 590.

### Les deux nouvelles de la lettre XXXIII

Dans les deux nouvelles de la lettre XXXIII, nouvelles que nous intitulerons *Le Parricide* et *L'Homme sauvage*, nous retrouvons bien le « réalisme littéraire »<sup>10</sup> propre à la nouvelle. Ce que Marie-Hélène Tesnière dit à propos du *De Casibus* de Boccace est valable ici : qu'il « glisse insensiblement de l'*exemplum* moral à l'histoire légendaire »<sup>11</sup>. *Le Parricide* est un texte moral, un *exemplum* à fonction utilitaire<sup>12</sup> qui nous montre l'abomination humaine, la monstruosité d'un fils cupide et leurs conséquences. Cette horreur hors mesure, qui rappelle un peu le cannibalisme décrit par Radulfus Glaber au milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>, rend le récit clamangien semblable à une légende. *L'Homme sauvage* par contre n'a rien de moral, c'est un fait divers raconté en style peu orné. Les deux histoires, présentées comme des récits d'un compagnon de voyage, ne paraissent pas courantes, mais plausibles.

#### 1. LE PARRICIDE

*Le Parricide* constitue la première partie de la lettre XXXIII de Clamanges à Jacques de Novion, lettre envoyée après le voyage de Langres à Avignon en 1403<sup>14</sup>. Les manuscrits BN lat. 3127, 13061 et Montpellier, Bibl. de la Faculté de Médecine H 87<sup>15</sup> en contiennent une version, BN lat. 3128 en comporte deux. C'est le manuscrit H 87 qui servira de base à l'édition critique des œuvres de Clamanges par Dario Cecchetti prévue depuis très longtemps<sup>16</sup>. Le manuscrit BN lat. 16403, « revu et corrigé par Clamanges »<sup>17</sup>,

10. SÖDERHJELM, Werner, *La Nouvelle Française au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève : Slatkine, 1973, p. 3 (réimpression de l'édition Paris, 1910).

11. *DLFMA*, p. 202.

12. Cf. LAUSBERG, Heinrich, *Handbuch der literarischen Rhetorik*, Munich : Max Hueber, 1960, 2 tomes, t. I, § 410, pp. 227-228.

13. *Historiae* II, 17. FRANCE, John (éd.), *Rodulfi Glabri Historiarum Libri Quinque, eiusdem auctoris Vita Domni Willelmi Abbatis*, Oxford : Clarendon Press, 1989.

14. ZINK dans ROSSI 1996, p. 588.

15. ORNATO, Ezio, *Jean Muret et ses amis Nicolas de Clamanges et Jean de Montreuil*, Genève/Paris : Droz, 1969, p. 12, n. 59 : le ms. H 87 de la Fac. de Méd. de Montpellier a été « revu par Clamanges lui-même ».

16. ORNATO, *ibidem*. Le projet de Cecchetti existe donc depuis plus de trente ans.

17. ORNATO, *ibidem*, p. 70, n. 11.

dont Gilbert Ouy, qui l'a découvert, a constaté qu'il était « original et partiellement autographe »<sup>18</sup>, donne pour quelques épîtres une rédaction antérieure au manuscrit de Montpellier.

*Traduction*<sup>19</sup>

(1) Comme je suis arrivé hier dans cette ville et comme je n'ai jusqu'à présent rien entendu de digne d'être écrit, afin que tu ne te plains pas du fait que ma plume n'officie que trop peu envers toi, j'ai jugé bon de noter deux événements assez étonnants et étranges que j'ai appris en route, d'autant que je ne suis encore impliqué en aucune affaire. (2) Alors, après que les affaires à Langres furent terminées, j'ai passé Lyon et Vienne dans une course sans incident ; prenant le chemin par la rive impériale du fleuve qui est la voie la plus rapide, je rencontrai un homme d'origine Allobroge que nous appelons aujourd'hui par un nom commun à la patrie « la Savoie » ; il se dirigeait comme moi vers cette ville, et pendant que nous voyagions en parlant, comme cela se fait, il arriva que nous parvînmes à un endroit auquel, de l'autre côté du fleuve, est opposée la ville qu'on appelle La Voulte-sur-Rhône<sup>20</sup>, le Rhône coulant entre nous et elle ; (3) la ville est située sur la pente raide d'un haut rocher et elle jouit d'une réputation assez large parmi beaucoup d'autres [villes] du voisinage. (4) Lorsque j'ai demandé à savoir le nom du lieu, je reçus sa réponse :

(5) « Une chose étonnante », dit-il, « est arrivée ces jours-ci à cet endroit », et il commença tout de suite à raconter cette affaire point par point. (6) « Presque vingt-deux ans se sont écoulés » dit-il, depuis que cet événement est arrivé en ce lieu. (7) Il y avait deux habitants de cet endroit, un père et un fils, tous deux paysans ; comme ils s'étaient mis en route en même temps très tôt pour les champs à la saison des moissons, le fils, n'ayant pas vu de témoins, s'insurgea contre son père, soit qu'il eût commencé, à quelque occasion, à haïr son père ou par désir de s'emparer des biens paternels, soit qu'un esprit malin ait excité son esprit malsain et fou ;

---

18. ORNATO, *ibidem*, p. 51, n. 18.

19. La numérotation des phrases suit celle du texte latin que nous avons reproduit en annexe.

20. Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Ardèche, arrondissement de Privas.

(8) il transperça d'un coup de poignard cet homme qui ne se doutait de rien et qui ne craignait rien — surtout de la part de son fils — et il coupa aussitôt la gorge à l'homme blessé et étendu par terre ; finalement, afin qu'il ne reste désormais aucune trace du père massacré, il cacha celui qu'il avait poignardé dans un tas de gerbes qui, entassées, sont conservées dans les champs. (9) Peu de temps après, un troupeau de porcs errait à travers les champs, qui soudainement, soit à cause de leur avidité des gerbes qu'ils aiment envahir selon le témoignage de Virgile, soit attirés par l'odeur fétide du corps caché, accoururent vers le tas, et le groin — comme c'est la nature de l'animal — pressé par terre et en fouillant cette terre même et les gerbes, ils découvrirent le cadavre qui y avait été caché, et ils en dévorèrent les pieds, les mollets et les jambes qui s'élevaient au-dessus du reste du corps. (10) Quand ce fils scélérat, allant revoir son acte cruel quelques jours plus tard, se fut aperçu de cela, il craignit que son crime ne fût révélé par l'accès plus fréquent des porcs à cet endroit, en outre, il voulut que rien ne restât de la dépouille mortelle de son père qui puisse rendre évidente sa barbarie, il coupa le torse qui restait du père en petits morceaux et le donna à ces mêmes porcs qui en avaient déjà mangé les autres parties. (11) Ainsi, quand, par une cruauté énorme, le père fut enterré dans le ventre des porcs, il jugea désormais être en sécurité de son crime. (12) Le scélérat parricide, ne craignant pas Dieu, croyait qu'il lui serait suffisant pour son impunité que son crime fût caché aux hommes. (13) Alors, du fait de cet espoir de sécurité et d'impunité, il se mit à se comporter de manière plus dure et plus pénible envers ses voisins : (14) à cause de l'impunité d'un si grand méfait, il espérait que tout lui était permis, il volait les biens de celui-ci, opprimait celui-là par la force, vexait un tiers par des procès, ainsi il était florissant des biens d'autrui et devint riche ; (15) entretemps, il fut pendant longtemps heureux, ce qui arrive souvent aux pervers et aux malfrats. (16) Mais enfin, quand le dernier Carême s'est terminé, comme sa cruauté avait été déjà assez longtemps cachée aux êtres humains, la justice divine, aux yeux de laquelle rien n'est caché, voulut la rendre publique pour la vengeance due. (17) De ce fait, son esprit, conscient de la très grande injustice, harassé par le jugement céleste, commença encore plus que d'habitude à être tourmenté, angoissé, perturbé, secoué, jusqu'à ne plus être maître de lui-même. (18) Ni le jour ni la nuit,

il ne pouvait dormir, il ne mangeait plus, changeait fréquemment et soudainement d'avis. Des images terribles et affreuses semblaient voltiger devant ses yeux. (19) Agité par ces furies et corrompu presque jusqu'à la mort par le ver de la conscience, le malheureux ne savait quel remède trouver à de si grandes misères. (20) Finalement, rien ne sembla plus utile à cet homme en y réfléchissant, que de révéler spontanément cette affaire, qui avait été cachée (et à cause de cela le torturait), à un ami loyal. (21) Il avait un voisin, également un paysan, lié par une vieille amitié et de loyauté prouvée, à qui il exposa les détails de toute cette affaire après l'avoir obligé par des supplications et prières à n'en souffler mot à aucun des mortels, ce que celui-là promit et jura. (22) Mais, regarde de quelle manière les péchés attirent les hommes irrémédiablement vers les peines méritées : (23) le parricide criminel se sentait — et pas pour la plus petite partie ! — libéré de cette tourmente intérieure par l'ouverture de la blessure, et parce que le calme lui était temporairement revenu et à cause de ses richesses, il fut porté à une arrogance encore pire et plus enflée que d'habitude ; il prétendait être un homme de confiance du gouverneur de ce lieu afin d'être encore plus redouté de tout le monde et afin de saisir l'occasion de ramasser encore plus de profit. (24) Il l'obtint, il le fit, il l'exécuta de manière d'autant plus insolente qu'il avait eu la volonté de terroriser les autres afin d'être libre de se comporter de manière si arrogante. (25) Les pauvres furent chassés de leurs possessions, par des menaces et des coups, par un comportement ne se souciant de rien, tous les voisins étaient terrorisés. (26) Finalement, il s'en prit à celui même, dont lui, le vaurien, le fou, s'était servi pendant si longtemps comme d'un ami loyal et, finalement, grâce à son respect des secrets confiés, même comme d'un confident très fidèle. (27) Lorsque le même voisin fut appelé en justice par quelque autre créancier, il fut sommé dans le jugement, ou bien à cause d'une dette ou bien à cause de son entêtement à ne pas comparaître, ou de satisfaire la partie opposée ou la cour par la confiscation de quelque outil lui appartenant, notre client zélé se rua spontanément sur lui, afin d'exécuter la sentence du juge de manière très sévère, et lui extorqua l'excellent instrument à l'aide duquel le pauvre essayait de gagner sa vie et celle des siens par son travail manuel quotidien. (28) Quand l'homme, suppliant humblement et pleurant, demanda qu'on accepte une

autre garantie, le pria au nom de leur vieille amitié de considérer sa pauvreté et sa vie et de ne pas vouloir lui enlever son seul outil par lequel il vivait, en disant qu'il lui avait toujours été un ami loyal et un bon voisin et qu'il n'avait jamais commis envers lui aucun tort à cause duquel il devrait se montrer aussi dur avec lui ... (29) Mais à quoi bon les mots face à un esprit féroce ravagé par la fureur de ses crimes ? (30) Il ne fut touché ni par la supplication, ni par les larmes, et finalement n'y renonça même pas en se souvenant du secret confié. (31) En présence de plusieurs personnes, il le menaça même de tirer son épée contre lui s'il continuait à parler et de le frapper à la tête. (32) Alors le pauvre voisin, complètement terrifié par cet esprit furieux, ce visage enflammé et par peur de l'arme blanche, se rappela le parricide commis : (33) « Veux-tu me tuer » dit-il « comme tu as déjà tué ton père ? » (34) Quand ceux qui étaient autour eurent entendu cela et en eurent fait part au juge, le criminel fut tout de suite arrêté, emprisonné et ligoté, et il fut contraint d'avouer toute la vérité. (35) Le seigneur du lieu, mis au courant de l'affaire, renoua, contre ce parricide, avec l'ancien mode de punition des parricides qui est fixée par les lois anciennes<sup>21</sup>. (36) Il fut cousu vivant dans un sac en cuir, et avec lui un coq, une guenon et un serpent, et il fut ordonné de le jeter dans le Rhône ». (37) L'homme disait qu'il avait entendu de sa source véritable que cela devait se passer le jour même qu'il [me] le racontait.

(38) Tu as entendu la première affaire que m'a racontée ce charmant compagnon qui me servit, selon la sentence de Labérius, de véhicule en route.

---

21. Au sujet de la *poena cullei*, pratiquée déjà aux débuts de la ville de Rome et réinstituée ou abolie en l'an 70 a. Chr. par la *lex Pompeia de parricidiis*, voir Mommsen, Theodor, *Römisches Strafrecht*, Graz : Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1955, pp. 645-646 et 923 (réimpression de l'édition de 1899). Voir aussi *Paulys Real-Encyclopädie der classischen Alterthumswissenschaft*, Georg Wissowa (Hrsg.), Stuttgart : Metzler, 1900, siebter Halbband, coll. 1747-1748. Cf. aussi Cic. *pro Sex. Roscio* 26.51, 149ss.

*La littérature sur Le Parricide*

La lettre XXXIII a été très peu étudiée jusqu'à présent. Ezio Ornato la mentionne brièvement<sup>22</sup> donnant quelques arguments qui datent sa première rédaction du milieu du mois de juillet 1403<sup>23</sup>. Michel Zink, qui a examiné de plus près les « deux faits divers »<sup>24</sup> de cette lettre, parle à leur propos d'une « brièveté dépouillée »<sup>25</sup>. Il soulève la question d'une intertextualité éventuelle du cadre de ce récit avec Froissart qui, dans ses *Chroniques*, raconte son voyage de Pamiers à Orthez en 1388, en compagnie d'Español de Lion<sup>26</sup>. Ce récit datait d'à peu près dix ans quand Clamanges écrivit sa lettre :

« Le chevalier me monstra ung pan de mur de ville et me dist : « Veez-vous ce mur illec ? » — « Oil, sire, di-je ; pour quoy le dictes-vous ? » — « Je le di pour tant, dist le chevalier : vous veez bien que il est plus neuf que les autres. » — « C'est vérité, » respondi-ge. « Or, dist il, par quelle incidence ce fut, et quelle chose y a environ X ans il en avint [...] ». »<sup>27</sup>

La situation ressemble en effet à celle du récit de Clamanges : la vue d'un lieu provoque la narration d'un fait divers. Mais l'établissement d'un rapport entre un lieu et une action rappelle également le genre de l'*étiologie* de l'Antiquité, qui construit des récits autour de l'origine de coutumes, de toponymes, etc. En outre, Zink met l'accent sur la mise en scène du récit par Clamanges qui dit transcrire fidèlement le récit de son compagnon de voyage : Clamanges emploie de fait le style direct.

*Commentaire*

La littérature épistolaire jouait un rôle important pour les humanistes de 1380-1420 dans la récupération d'un style antique idéal<sup>28</sup>.

---

22. ORNATO 1969, p. 102, n. 16.

23. ORNATO, *ibidem*, p. 103.

24. ZINK dans ROSSI 1996, p. 588.

25. ZINK, *ibidem*, p. 590.

26. Cf. ZINK, *ibidem*, p. 591.

27. *Chroniques* de Froissart, publiées par la Société de l'Histoire de France, Paris, 1869 —, t. 12, p. 27-28. Cité d'après ZINK dans ROSSI 1996, p. 591.

28. Voir à ce sujet MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris : Dunod, 1992, pp. 47-48.



L'épistolaire de Clamanges est, selon Ornato, construit selon le modèle pétrarquien des *Familiares* et des *Seniles*, « che avevano ripreso a loro volta dal mondo classico lo schema non tanto della lettera di Cicerone o di Plinio, ma quello dell' 'epistula moralis' di Seneca »<sup>29</sup>. Marc Fumaroli a constaté la polarité des contextes énonciatifs de l'*otium*, cadre des conservations privées ('*sermo*'), et du *negotium*, champ favorisé de l'*eloquentia*': « Selon l'optique de l'*otium* ou du *negotium*, la même figure, la même argumentation [...] changent de sens : elles articulent un rêve, une vision, une méditation, une parole de repos, ou un discours qui veut plaire, convaincre et émouvoir, obtenir en somme un effet, susciter un mouvement »<sup>30</sup>. Comme nous le verrons dans les analyses du *Parricide* et de *L'Homme sauvage*, la nature de la lettre dicte l'emploi d'un registre défini : c'est le ton privé qui caractérise les deux nouvelles de la lettre XXXIII.

Cecchetti a découvert deux versions différentes de la lettre XXXIII : la proto-version « Quas Barro » et sa version ultérieure « Quia hesterno »<sup>31</sup>. Il a constaté que les deux versions de la lettre ne présentent pas le même texte, mais « ad una lettura attenta l'argomento [de la « Quas Barro »] — descrizione di un parricidio e alcune notizie su di un uomo-lupo — e interni brani risultano identici a gran parte del testo della 'Quia hesterno' a Jacques de Nouvion »<sup>32</sup>. Cecchetti parle d'un « proprio rifacimento e ristrutturazione con alcuni passi spostati all'interno dell'epistola »<sup>33</sup>, c'est-à-dire d'un travail sur le style et d'une rédaction serrée. « La 'Quas Barro' e l'archetipo della 'Quia hesterno' fossero due copie di unico 'brouillon' — non contenente dati di corrispondenza personale, ma un aneddoto strutturato secondo il genere letterario dell'*exemplum* e della *res memoranda* [...] »<sup>34</sup>.

29. CECCHETTI, Dario, *Il primo umanesimo francese*, Turin : Albert Meynier, 1987, p. 51.

30. FUMAROLI dans Meyer, M./Lempereur, A. (éd.), *Figures et conflits rhétoriques*, Paris : Université de Bruxelles, 1990, p. 161.

31. La version de L, dont nous avons reproduit le texte en annexe et sur laquelle se base ce travail, présente ce dernier incipit.

32. CECCHETTI, Dario, *L'evoluzione del latino umanistico in Francia*, Paris : CEMI, 1986, pp. 40-41, n. 39. La « Quas Barro » se trouve dans le ms. BN lat. 16403, pp. 159-165.

33. CECCHETTI, *ibidem*.

34. CECCHETTI, *ibidem*, p. 78, n. 12.

Le contexte énonciatif du *Parricide* et de l'*Homme sauvage*, « la mise en scène » du récit<sup>35</sup>, est défini au début de la lettre XXXIII (phrases 1-4) : afin de ne pas paraître un correspondant paresseux, Clamanges, n'étant encore impliqué dans aucune affaire et ne sachant rien de nouveau à conter au sujet des évolutions politiques, dit reproduire le récit de deux « mira » (phr. 1) qu'un compagnon de voyage lui aurait racontés. Il décrit le lieu exact, un grand rocher, qui provoqua le récit de son compagnon de voyage qu'il ne caractérise que par son origine (« vir quidam natione allobrox, quam hodie patriae vulgato nomine Sabaudiam dicimus », phr. 2). Le début (phr. 1-4) est principalement narré à la première personne du singulier<sup>36</sup>. Le reste du récit (phr. 5-37) — sauf quelques brefs passages dont nous parlerons plus bas — est consacré aux paroles du Savoyard.

Cette définition initiale de la matière du récit comme « mira et ab usu quotidiano extranea » pourrait servir de définition *ad hoc* de la nouvelle, la formule clamangienne rappelant également les « fortunati avvenimenti » du prologue du *Décameron*<sup>37</sup>. Le mot « mira » figure deux fois dans *Le Parricide* : dans l'introduction et au début du discours direct du Savoyard (phr. 1 et 5), la première fois il est renforcé par l'expression « et ab usu quotidiano extranea ». En styliste qu'il est, Clamanges aurait facilement pu éviter d'employer deux fois le même mot, s'il l'avait désiré. Le terme semble donc générique. Gervais de Tilbury, n'avait-il pas noté, en 1211 environ, c'est-à-dire deux siècles plus tôt : « Mirabilia [...] dicimus, quae nostrae cognitioni non subjacent, etiam

35. ZINK dans Rossi 1996, p. 590.

36. Le récit de *Floridan et Elvide* est précédé par une introduction assez comparable : il y est également fait emploi de la première personne du singulier et le thème du récit est défini comme « res recenti eventu gesta » et « memoratu digna » : « Rem quemadmodum accipio recenti eventu gestam, quia memoratu digna visa est, litteris ne intercederet mandare volui, quam etsi illustriorem reddere accuratori eloquio non valeo ; malui, vel ineleganti inornatoque stilo, quam nullo omnino referri, nudam gestae rei seriem uti mihi a fidis autoribus tradita est, aliis etiam tradidisse. Si qui tamen sunt alii qui haec nostra lectione non indigna putaverint, satis erit » (éd. Clive 1959, p. 2).

37. BOCCACCIO. *Decameron*, Branca, Vittore (éd.), Milan : Mondadori, 1998, 8<sup>e</sup> édition, p. 7.

cum sint naturalia. Sed et mirabilia constituit ignorantia reddendae rationis, quare sic fit»<sup>38</sup> ?

Nous ne sommes pas d'accord avec Michel Zink qui écrit que Clamanges se « porte garant »<sup>39</sup> du témoignage du Savoyard. Car à la fin de la lettre, après la nouvelle de *L'Homme sauvage*, Clamanges soumet lui-même son récit à caution : « Ista ad te propter raritatem scripsi, quorum fides non penes me fit, sed penes auctorem, cuius verbis ipse fidem adhibui, tuum erit videre quantam putes habendam » (phr. 48). Mais il est vrai que cette impression d'authenticité et de véracité paraît garantie par l'identification — pourtant floue — de la source, par les indications précises des lieux et du temps. L'insertion du discours direct du Savoyard rappelle les procédés du journalisme : le reporter, pour ainsi dire, reproduit le récit d'un témoin indirect qui prétend avoir entendu parler de cette histoire et affirme la raconter à son tour le jour même de la punition des méfaits du parricide. La valeur de ce témoignage nous paraît de ce fait discutable. Clamanges, en disant citer littéralement le Savoyard, se décharge de manière élégante de la responsabilité de la véracité du récit. Son récit paraît possible, vraisemblable même, mais improuvable. Souvenons-nous du fait que l'affirmation de la vérité d'un récit est un topos non seulement au Moyen Âge — chez Marie de France par exemple<sup>40</sup> — mais aussi chez Balzac — « all is true »<sup>41</sup> — ou encore dans le cinéma moderne, où bien des scénarios prétendent être basés sur des faits authentiques. Authenticité et vérité étaient donc des arguments de vente déjà à l'époque. Mais Clamanges mentirait-il dans une lettre

38. Gervais de TILBURY, *Otia imperialia ad Ottonem IV imperatorem*, dans : *Scriptores rerum Brunsvicensium* [...], a cura di G.G.Leibnitii, Hannoverae, sumptibus Nicolai Foersteri, 107, p. 960. Cité d'après DELCORNO, Carlo, *Exemplum e Letteratura. Tra Medioevo e Rinascimento*, Bologna : Il Mulino, 1989, p. 106.

39. ZINK dans Rossi 1996, p. 590.

40. MARIE DE FRANCE, *Eliduc*, vv. 3s. : « Vus dirai, si cum jeo entent / La verité, mun escient » ; *Chievrefoil*, v. 3 : « Que la verité vus en cunt » ; *Deus Amanz*, v. 7 : « Veritez est ke en Neustrie [...] » et v. 253 : « Issi avint cum dit vus ai ». Passages cités selon l'éd. Rychner 1966. Rabelais, *Gargantua*, Paris : Pléiade, 1994, p. 22, parodie le topos : « Si ne le croyez, je ne m'en soucie, mais un homme de bien, un homme de bon sens croit tousjours ce qu'on luy dict, et qu'il trouve par escript ». À propos du topos de vérité voir aussi Koi, Peter, *Die frühe Rezeption der Faszien Poggios in Frankreich*, Diss. Hambourg, 1969, p. 71, n. 52.

41. BALZAC, Honoré de, *Le Père Goriot*, Paris : Folio, 1971, p. 22.

personnelle qu'il destina pourtant à une publication ultérieure et qu'il retravailla profondément à cette fin ? On imagine difficilement hâbleur cet homme, qui — à l'exception de ces trois nouvelles — ne s'occupait que de formes littéraires considérées à l'époque comme sérieuses et qui même comme auteur de nouvelles ne s'attache pas à des sujets légers comme le firent le Pogge dans son *Liber Facietiarum* et l'auteur des *Cent Nouvelles Nouvelles*.

En disant noter une histoire transmise par voie orale, le narrateur présente son récit comme un point de transition entre culture orale et culture écrite. Le texte clamangien se situe exactement entre la culture vernaculaire et celle en langue latine : le « comes ille facundus »<sup>42</sup> lui a fort probablement conté son histoire en français, Clamanges l'a traduite en latin, parce qu'il avait encore du temps à perdre (« dum nullis adhuc implicitus sum negotiis », phr. 1). Il ne paraît donc pas faux de l'appeler « un conteur d'occasion »<sup>43</sup>, mais un conteur d'occasion « qui porte à l'art du récit une attention réfléchie » et « qui en chaque occasion marque sa prédilection pour le même type d'histoire »<sup>44</sup>.

Le motif du parricide, Thompson l'a retrouvé<sup>45</sup> dans les littératures irlandaise, islandaise, juive, bouddhiste et à Tonga. Le parricide puni<sup>46</sup> figure parmi les sujets de littérature de la Russie, de la Finlande, de la Suède et d'Irlande.

#### *Structure du Parricide :*

Clamanges explique lui-même la structure de son récit. Il dit que le Savoyard raconte « rem ex ordine » (phr. 5), c'est-à-dire de manière linéaire. Telle n'est pas seulement la méthode du Savoyard, mais aussi celle de Nicolas de Clamanges, dans *Floridan et Elvide* autant que dans le *Parricide* et *L'Homme sauvage*. Sans grandes digressions, le récit suit strictement l'axe chronologique de

---

42. C'est Clamanges lui-même qui emploie ce terme dans la transition entre l'histoire du *Parricide* et celle de *L'Homme sauvage*, voir annexe, phr. 38.

43. ZINK dans Rossi 1996, p. 587.

44. ZINK, *ibidem*.

45. THOMPSON, Stith, *Motif-Index of Folk-Literature*. Copenhague : Rosenskilde and Bagger, 1954-58, 6 vols. Le motif y est classé sous le sigle S 22.

46. THOMPSON, *ibidem*, sigle Q 211.1.

l'histoire. Seules s'écartent du mouvement du récit de très courtes remarques que nous discuterons un peu plus bas.

- phr.1-4 1. *Introduction (cadre)*: circonstances de la rédaction du texte, origine de l'histoire, identité de la source.
- 5-36 2. *Le récit*
- 5-6 Exposition de la situation : lieu et personnages.
  - 7-11 L'assassinat, ses raisons, tentatives de le cacher ; les cochons dévorent le cadavre.
  - 12 Le parricide ne craint même pas Dieu.
  - 13-25 Autres méfaits du parricide.
    - 21 L'assassin se confie à un voisin ami.
    - 22 Rappel des conséquences du péché.
  - 26-31 L'assassin s'en prend à son ami, menace de le tuer.
  - 32-33 L'ami trahit le macabre secret.
  - 34-36 La vérité est découverte, le parricide châtié.
- 37 3. *Conclusion (cadre)* rappelant la source.
- 38 4. *Transition (cadre)* vers *L'Homme sauvage*.

### *Observations narratologiques*

Ce texte se prête à des observations *narratologiques*. Comme dans le *Décameron* et — de manière réduite, certes — dans les *Cent Nouvelles Nouvelles*, nous avons affaire à un récit cadre, dans lequel s'insèrent des personnages fictifs ou réels qui servent de narrateurs. Le cadre est constitué par les phrases 1 à 4, par la conclusion rappelant la source (phr. 37) et par la remarque finale (phr. 38). Clamanges y raconte les circonstances dans lesquelles il aurait entendu le récit du Savoyard et spécifie le rapport exact entre sa source et le récit. Ainsi dans le *Parricide*, il y a un narrateur 2 (Clamanges) qui dit reproduire la narration d'un narrateur 1 (le Savoyard). La nouvelle paraît donc racontée du point de vue d'un narrateur figurant dans le récit comme témoin : un narrateur 1 que l'on pourrait qualifier d'hétérodiégétique — donc « absent de l'histoire qu'il raconte »<sup>47</sup> — et intradiégétique, c'est-à-dire dont le récit est inclus dans un récit<sup>48</sup>. Il

47. GENETTE, Gérard, *Figures III*, Paris : Seuil, 1972, p. 252.

48. GENETTE, *ibidem*, pp. 238-239.

s'agit d'un récit à focalisation interne : « le narrateur ne dit que ce que sait tel personnage »<sup>49</sup>. Mais le récit est truqué : tout d'abord il y a certainement eu transposition de la narration du français au latin, le récit du narrateur 1 a donc sans doute été modifié par le narrateur 2, ne serait-ce que stylistiquement ou pour une meilleure mise en scène de la « raritas » (phr. 48) des événements rapportés. Clamanges superpose à ce premier niveau narratif un deuxième : celui d'un narrateur 2 qui est hétérodiégétique et extradiégétique<sup>50</sup> et d'un récit à focalisation zéro, « où le narrateur en sait plus que le personnage, ou plus précisément en dit plus que n'en sait aucun des personnages »<sup>51</sup>. Les marques de ce deuxième niveau narratif transparaissent çà et là :

- « a filio praesertim » (phr. 8) : cet ajout renforçant la valeur émotive du récit pourrait provenir et de Clamanges et du Savoyard : le père ne craint rien — surtout de la part de son fils.
- « [campis] quos teste Virgilio libenter invadunt [sc. porci] » (phr. 9) : Clamanges fait allusion aux *Géorgiques* de Virgile : « [...] non ore solutos / immundi meminere sues iactare manipulos »<sup>52</sup>. Cette mention de Virgile peut être considérée dans le cadre des citations des classiques qui ne sont pas rares chez Clamanges. Pons a, entre autres, trouvé dans les lettres de Clamanges des citations de Salluste, de Lucain et de César<sup>53</sup>.
- « [oreque in terram presso] — ut natura animalis est — » (phr. 9) : cette description des cochons fait allusion aux vers cités des *Géorgiques*. On imagine mal le Savoyard dont l'état n'est pas spécifié expliquer à son interlocuteur la nature de ces animaux par une allusion à Virgile. L'intervention semble donc clamangienne.
- « [faelicitate,] quae saepe perversis ac nephariis uberior obvenit » (phr. 15) : cet ajout 'psychologique' expliquant le silence avant la tempête, rappelle les considérations morales de Clamanges à la fin de *Floridan et Elvide*.

49. GENETTE, *ibidem*, p. 206.

50. GENETTE 1972, p. 238 : le narrateur extradiégétique est « un narrateur dont le récit n'est pas déjà inclus dans un récit ».

51. GENETTE, *ibidem*, p. 206.

52. Verg. *Georg.* I, 399-400.

53. PONS, Nicole, dans : Cecchetti, D./Sozzi, L./Terreaux, L. (éd.), *L'Aube de la Renaissance*, Genève : Slatkine, 1991, p. 107.

- « [divina iustitia,] cuius oculis nihil est occultum ad debitam ultionem » (phr. 16) : dans cette remarque, montrant que rien n'est caché aux yeux de Dieu qui punira justement les scélérats, transparait le clerc Clamanges.
- « sed vide quomodo peccata homines ad merita supplicia praecipites attrahunt » (phr. 22) : cette didascalie clamangienne, se distinguant du contexte par sa forme (un impératif), focalise l'attention du public sur la punition imminente. La phrase met en évidence la structure du récit et son but : le narrateur veut qu'on le lise en vue de ce châtement qui en constitue l'aspect central : le crime ne paie pas. Cela rappelle encore une fois la conclusion morale de *Floridan et Elvide*.
- « sed quid apud animum efferatum suorumque scelerum furore correptum verba prodesse possent ? » (phr. 29). Cette question rhétorique est la conséquence logique de l'aposiopèse de la phrase précédente (phr. 28) où le narrateur renonce à décrire la réaction du parricide aux supplications — inutiles — de sa victime.
- « quod eo die fieri debere se a veridico auctore accepisse ferebat quo hec ipsa narrabat » (phr. 37) : Clamanges revient au niveau métatextuel : son compagnon lui dit avoir entendu de sa source que la peine capitale devrait être exécutée le jour même qu'il raconta cette histoire à Clamanges. Il s'est donc écoulé un laps de 22 ans entre le meurtre et sa punition. L'actualité de la punition est soulignée par « mira [...] res his diebus in hoc loco accidit » (phr. 5).

Ces passages nous paraissent des digressions qui retardent le flux du récit, des « pauses descriptives » pour employer la terminologie de Genette<sup>54</sup>. Ici, le récit n'avance pas, mais le narrateur 2 (Clamanges) ajoute son propre point de vue. L'auteur varie le temps de récit : après l'introduction qui présente les circonstances dans lesquelles il a eu connaissance du récit de son compagnon de voyage, le texte progresse rapidement. La narration proprement dite est présentée comme étant le discours direct du Savoyard. Le récit commence par une brève *ekphrasis* du lieu, de l'époque et des personnages de la « res » à raconter (phr. 6, « fluxerunt [...]

---

54. GENETTE 1972, p. 129.

ambo agricolae») pour entrer tout de suite dans le vif du sujet : le premier crime du parricide (« filius [...] nihil tale metuentem ferro transfodit », phr. 8), la tension étant installée par des hyperbates qui ont également une fonction retardante. La description étant si détaillée que l'on peut facilement s'imaginer le déroulement de l'action, l'on peut parler d'une « scène » dans le sens genettien du terme<sup>55</sup>. « Pauco deinde evoluto tempore » (phr. 9) indique une ellipse narrative, un saut dans le temps où le narrateur a omis ce qui ne lui paraît pas essentiel pour son récit. Suit une autre scène, celle où les cochons errant à travers les champs découvrent le cadavre et le dévorent partiellement (phr. 9) avant que — autre ellipse narrative (« post aliquot dies », phr. 10) — le fils essaie d'éliminer le reste des traces qui pourraient faire découvrir son crime (phr. 10), ce qui est narré de manière scénique. Le passage indiquant que le scélérat ne craignait même pas Dieu et qu'il croyait que cela lui suffisait que son crime ne soit pas remarqué par les hommes (phr. 12) sort de nouveau du contexte temporel : il sert à caractériser le parricide. Et là, le récit s'accélère, le courant du mal attire irrémédiablement le malfaiteur vers l'abîme, un fait souligné par le récit raccourcissant le temps de récit par rapport au temps historique. *Le Parricide* est en grande partie un « sommaire »<sup>56</sup>, un récit rapide, condensé. Un bel exemple en est le passage suivant : « Ergo ex spe securitatis atque impunitatis oborta caepit vicinis suis acerbior molestior esse » (phr. 13), suivi d'une énumération paratactique des crimes qu'il a commis (phr. 14). La mention de la « peracta [...] Quadragesima » (phr. 16) renforce encore, par les effets de la mauvaise conscience, l'impression de la *saevitia* du personnage. La menace de la justice divine (phr. 17) le rend complètement fou, ce qui est décrit avec ferveur (phr. 17-19). Là, un nouveau retardement du récit intervient : le parricide se confie à un ami dont sont brièvement décrits l'état et la profession (phr. 20-21). La phrase suivante (« sed vide quomodo peccata homines ad merita supplicia praecipites attrahunt », phr. 22) a, en plus de celle d'un *memento* moral, la fonction d'aiguiller l'attention du public sur le fait que l'on s'approche du prochain niveau de

55. GENETTE 1972, p. 129. La formule de la scène est « TR=TH », i.e. le temps de récit est égal au temps d'histoire.

56. GENETTE 1972, p. 129.



cette escalade du mal. Le criminel se comporte de manière de plus en plus méchante envers tout le monde (phr. 23-25), ce qui est sommairement relaté, et «denique» (phr. 26), finalement, une fois de plus nous reconnaissons un retardement, il s'attaque même à son fidèle ami qui se voit forcé à trahir le secret qui lui avait été confié. «Tum furiosa huius mente, tum flammata facie, tum nudati metu gladii, tum revocato in memoria parricidio» (phr. 32), un retardement très élégant et efficace, décrit les sentiments du voisin avant que ce dernier se confie à la justice. Son discours direct («Num me vis occidere sicut iam pridem patrem tuum occidisti», phr. 33<sup>57</sup>) constitue le passage le plus lent du récit dont le temps est ici indubitablement égal au temps de l'histoire, il s'agit d'une «scène»<sup>58</sup>. À l'exception de cette culmination dramatique du récit, tous les personnages sont cités indirectement. Suivra la cruelle punition, «antiquum genus supplicii» (phr. 35). Ce jeu de changements multiples entre des scènes, des sommaires et des ellipses rend le rythme du *Parricide* extrêmement vivace.

#### *Quelques remarques sur le style du Parricide*<sup>59</sup>

Cecchetti<sup>60</sup> constate que quand Clamanges décida, à un âge avancé, de préparer une édition définitive de son épistolaire

57. M. Peter Stotz nous a rendu attentif au fait que le texte même de cette phrase ainsi que la situation dans laquelle elle se présente rappelle de loin *Exodus* 2, 14 : «num occidere me tu dicis [tu vis ; majorité des manuscrits] sicut occidisti Aegyptium».

58. GENETTE 1972, p. 129.

59. Nous entreprenons cette brève analyse du style des deux nouvelles clamangiennes en pleine conscience des avertissements donnés par STOTZ, Peter, *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters (HLSMA)*, München : Beck, 1998, t. 4, X, § 1. Stotz écrit notamment (*HLSMA* 4, X, § 1.3. et 1.4.) : «Im Lateinischen konnte eben keiner reden, wie ihm der Schnabel gewachsen war. Das allein bedeutet [...], dass wohl das meiste an Stilmerkmalen in m[ittel]al[terlichen] Texten überpersönlicher Art ist. [...] Die einzelnen Stilelemente, für sich genommen, können vielenorts, teils nahezu überall auftreten. Wohl zeigt sich da oder dort eine Vorliebe für den oder jenen Zug, aber nur wenig würde sich nennen lassen, was einem Einzelnen ganz zu eigen wäre». Idem, *ibidem*, § 1.5. : «Stil ist im MA grossenteils eine Erscheinung kollektiver Art. Dies wiederum liegt an der Tatsache, dass jeder mal. Stil weitestgehend beeinflusst wird durch Gewohnheiten, die man zum kleineren Teil vielleicht in der Schule anhand expliziter Regeln erlernte, zum grösseren Teil wohl im Laufe der Jahre durch Lektüre von Texten — namentlich christlichen Texten — der Antike erwarb».

60. CECCHETTI 1986, pp. 19-29.

« opérè una scelta e intervenne profondamente nei testi, trasformandoli, in una prospettiva umanistica, da documenti storici e biografici in documenti che volevano essere in primo luogo letterari: questo lavoro comportò la soppressione di molti dati documentaristici, considerati forse troppo personali, l'inserzione di brani che modificavano la struttura retorica del dettato e, soprattutto, un completo rimaneggiamento stilistico »<sup>61</sup>. Or, une analyse pareille dépasserait le cadre de notre travail. Nous nous limitons à résumer les caractéristiques du remaniement clamangien constatés par Cecchetti<sup>62</sup>: des mutations de la *dispositio verborum* afin d'obtenir plus d'eurythmie, le changement de la position des génitifs, des changements relatifs aux conjonctions *-que, et, ac*, l'insertion de phrases subordonnées dans un ablatif absolu, de nombreuses variantes lexicales, des simplifications pour rendre la phrase plus agile, l'emploi plus fréquent de l'*amplificatio*, soit pour un développement thématique, soit pour l'effet du rythme, la simplification syntactique, l'usage plus strict du subjonctif dans les phrases indirectes, la substitution de la phrase relative par la proposition adverbiale correspondante et la préférence de l'infinitif et de la proposition infinitive introduite par un mot-outil ou par un verbe de commencement et de perception (*incipio, cepi, video*), au mode fini correspondant.

Pour la différence de style entre *Floridan et Elvide* et *Le Parricide*, rappelons que Michel Zink en voit la raison dans la plus grande proximité du narrateur aux événements rapportés :

« Le Savoyard ne connaît toute l'affaire du parricide que par ouï-dire. L'auteur compense cette circonstance en supprimant l'intermédiaire supplémentaire que serait sa propre narration et en reproduisant les paroles mêmes de son interlocuteur. C'est une façon d'accroître le poids de son témoignage [...]. La dernière phrase introduit à nouveau l'écran de l'auteur, du narrateur et de l'information indirecte, mais c'est pour affirmer que l'événement (le châtement du meurtrier) et son récit sont simultanés »<sup>63</sup>.

La langue du *Parricide* est moins ornée que celle de *Floridan et Elvide* justement à cause de sa plus grande proximité à l'événe-

61. CECCHETTI, *ibidem*, p. 18.

62. IDEM, *ibidem*.

63. ZINK dans Rossi 1996, p. 593-594. Nous avons discuté plus tôt le problème de la phrase traitée ici par Zink.

ment. Cela s'accroîtra encore dans *L'Homme sauvage*. La distance entre les différents chaînons de la communication dans *Le Parricide* se présente selon le schéma suivant :

Événement — témoin(s) — Savoyard — récit du Savoyard — Clamanges — lettre de Clamanges (narrateur 1)	(narrateur 2)
---	---------------

Dans *L'Homme sauvage*, cette distance rétrécira encore, car le Savoyard prétend avoir été témoin oculaire des événements narrés. Notons que l'ouï-dire sert aussi de preuve d'authenticité dans quelques nouvelles du *Décameron*<sup>64</sup> et chez Marie de France<sup>65</sup>. Le procédé semble donc courant. La phrase « la cité vus numerai » de Marie indique également la méthode du Savoyard (ou de Clamanges) dans le *Parricide* et dans *L'Homme sauvage* : localiser explicitement les événements du récit. Ces textes illustrent la proximité de l'*exemplum* à la narration orale, notamment folklorique, dans les réseaux de laquelle les prédicateurs et moralisateurs puisaient fréquemment des récits pour « les y réintroduire sous forme d'*exempla*, dits en langue vulgaire (même s'ils sont transcrits en latin) et appuyés par une gestualité propre à assurer leur réception »<sup>66</sup>.

Les allusions à la sphère religieuse sont plus nombreuses dans le *Parricide* que dans *Floridan et Elvide* : « Quadragesima » (phr. 16), « divina iustitia » (phr. 16), « peccata » (phr. 22), la conscience tourmentée le scélérat (phr. 17-19). La fin y appartient pourtant à la justice séculaire. Dans *Floridan et Elvide* par contre, à part dans la conclusion morale<sup>67</sup>, qui constitue une véritable *laus pudicitiae* et

64. Nous empruntons ces exemples à GUILLERM, Luce, « L'exemple fondateur du dispositif Boccacien », dans : ALLUIN, Bernard/SUARD, François (éd.), *La Nouvelle, définitions et transformations*, Lille : Presses universitaires, 1990, pp. 43-58. Il s'agit notamment des nouvelles II, 5 ; III, 4 ; IV, 9 et VIII, 8.

65. MARIE de FRANCE, *Chaitivel*, vv. 1-5, éd. Rychner 1966, p. 143 : « Talent me prist de remembrer / Un lai dunt jo oï parler. / L'aventure vus en dirai / E la cité vus numerai / U il fu nez e cum ot nun ». *Deus Amanz*, vv. 1-2, éd. Rychner 1966, p. 93 : « Jadis avint en Normendie / Une aventure mut oïe ». C'est nous qui mettons en italiques. Si l'on admet la transmission orale pour les lais bretons, plusieurs autres lais de Marie contiendraient également des allusions à l'oralité, tel par exemple *Laüstic*, vv. 1-2 : « Une aventure vus dirai / Dunt li Bretun firent un lai ».

66. Jacques BERLIOZ dans *DLFMA*, p. 438.

67. Ed. Clive 1959, pp. 24, 26 et 28.

*virginitatis* et qui invoque la justice divine, les connotations religieuses paraissent plutôt implicites<sup>68</sup> :

En ce qui concerne la syntaxe, la construction de *putare* serait inorthodoxe à l'époque du latin classique : « satis sibi ad impunitatem esse putabat, quod homines suum scelus lateret » (phr. 12). Au lieu de la construction avec *quod*, on s'attendrait à l'*a.c.i.* La substitution de l'*a.c.i.* par *quod* est courante au Moyen Age, mais déjà à l'Antiquité tardive et encore longtemps pendant la Renaissance<sup>69</sup>, mais unique dans cette lettre.

### Figures :

À côté de nombreuses figures faisant partie de l'*ornatus facilis* (figures phoniques, figures de mots et de phrase), le *Parricide* contient également une quantité considérable d'éléments de l'*ornatus difficilis* : tous les moyens rhétoriques qui ont à voir avec les notions de *translatio* ou d'*impropria dictio*.

— « divina iustitia, cuius oculis nihil est occultum » (phr. 16) : cette figure ouvre la voie à des interprétations multiples. On peut considérer qu'elle signifie Dieu par antonomase<sup>70</sup>, on peut également la comprendre comme une métonymie ou comme une personnification de la justice divine, égale à *Deus* donc, ou comme une synecdoche<sup>71</sup>.

68. L'on y lit : « summis [...] votis » (éd. Clive 1959, p. 4), « conjugalía sacra » (p. 4), « fides » (pp. 6 et 22), « pudicitia » (p. 19). Ces mots reflètent, certes, des valeurs chrétiennes, et « virgo », mot souvent employé pour désigner Elvide, est évidemment connoté de manière religieuse. Dans la narration, la supplication adressée au malfaiteur par Elvide — « per virginis et genitricis immaculatissimae misericordiam tuam fidem imploro » (p. 22) — est le passage le plus explicitement religieux. Clamanges voulait-il ne pas importuner les lecteurs par une trop grande quantité de propos moraux pour arriver à un plus grand effet de surprise, afin de mieux convaincre son auditoire ? On ne sait pas pourtant si *Floridan et Elvide* fut vraiment utilisé comme sermon : comme la compréhension de Clamanges pour le suicide d'Elvide était en contradiction vive avec la doctrine officielle, on peut douter d'un tel emploi.

69. STOTZ, *HLSMA* 4, IX, § 105.1 et §§ 103-104. Cf. aussi WIRTH-POELCHAU, Lore, *Acl und quod-Satz im lateinischen Sprachgebrauch mittelalterlicher und humanistischer Autoren*, Diss. Erlangen-Nürnberg, 1977, p. 17.

70. LAUSBERG 1960, t. I, § 580, p. 300 : « Setzung eines Appellativs oder einer Periphrase an die Stelle eines Eigennamens ». L'antonomase est une synecdoche pour le nom propre (*idem*, § 581, p. 301).

71. LAUSBERG, *ibidem*, § 571, p. 295 : la métonymie de la personne ou personnification serait très proche de la métaphore et aussi interprétable comme une synec-

- « ne illam [*sc. totius rei seriem*] cuivis mortalium detegeret, quod ille fide data se taciturnum spondit » (phr. 21). Cette phrase est doublement redondante : *rem non detegere* et *tacere* sont des expressions synonymes. Il en est de même pour *fidem dare* — qui en outre possède peut-être la signification de « jurer formellement » — et *spondere*. Fort probablement, le narrateur voulait insister sur le contenu de la promesse et sur le fait que cette promesse fut vraiment donnée.

Deux procédés stylistiques nous paraissent plus prononcés dans *Le Parricide* que dans *Floridan et Elvide* :

Tout d'abord les parallélismes lexicaux et les répétitions :

- « *Seu concepto aliqua occasione contra patrem odio aut cupiditate paternis bonis potiendi, seu improbam insanamque mentem maligno etiam instigante spiritu* » (phr. 7) respectivement « *seu manipulorum aviditate [...], seu tetro occultati cadaveris odore permoti ad acervum accurrunt* » (phr. 9). Ces deux passages se trouvent trop près l'un de l'autre pour qu'on puisse prétendre qu'un rapprochement ne soit pas voulu par le narrateur. Sont mis en parallèle les motifs du fils pour tuer le père et pour s'emparer de sa fortune et les motifs des porcs pour s'emparer du cadavre, le fils se comporte donc de manière analogue aux porcs, en plus les synonymes « cupiditas » et « aviditas » relient ces deux périodes sur le plan sémantique.
- « [Porci] cadaver illic adoptum *detexerunt* » (phr. 9) et « ne illam [*seriem facinorum*] cuivis mortalium *detegeret* » (phr. 21). Les cochons découvrent le cadavre et le parricide impose à son ami voisin de ne jamais révéler le crime à qui que ce soit. Ce parallélisme favorise implicitement l'établissement d'une analogie cochon — ami, cette fois-ci vue de la perspective du scélérat.
- « *suum scelus* » (phr. 10 et 12) : cette répétition, est-elle causée par le cadre informel du récit ? La variation de l'expression aurait pourtant été possible (*facinus, flagitium, peccatum, male-*

---

doche. Rappelons-nous Isid. 1, 37, 13 : « Synecdoche est conceptio, cum a parte totum vel a toto pars intellegitur ». La « divina iustitia » fait certainement partie de Dieu sans en constituer le tout. Pour la *factio personae*, cf. LAUSBERG, t. I, §§ 826-829, pp. 411-413.

*ficium, fraus* etc.). «La répétition est une formule de pathos», écrit Lausberg<sup>72</sup>, et: «l'égalité de la répétition implique un renchérissement affectif». Il est vrai que cette double occurrence de «*suum scelus*» intervient juste après que le lecteur a pris connaissance du crime, la valeur affective du passage paraît en conséquence très forte. Le cas de «*impunitatem [...] impunitatis [...] impunitate*» (phr. 12, 13, 14) relèverait du même mécanisme, cette impunité devenant une idée fixe du personnage. Il en est de même pour les répétitions «*acervo [...] in acervos [...] acervum*» (phr. 8, 8 et 9), «*manipulorum [...] manipulorum [...] manipulosque*» (phr. 8, 9 et 9) et «*in terra presso, terram ipsam*» (phr. 9) qui font toute partie du récit de la recherche alimentaire des cochons qui découvrent — et dévorent — le cadavre du père assassiné. L'emploi de répétitions telles que «*crudelitate*» (phr. 11) et «*crudelitas*» (phr. 16) est imposé par le sujet, mais pour le reste, le même contenu sémantique est exprimé par des synonymes (p. ex. «*inhumanitatem*», phr. 10; «*scelus*», phr. 10 et 12; «*facinoris*», phr. 10; «*maleficii*», phr. 14; «*iniquitatis*», phr. 17).

- Dans la scène où le parricide se met à attaquer son ami, l'abomination du caractère du malfaiteur est mise en relief par la multiple mention de la loyauté de la victime: «*fido amico*» (phr. 20), «*fidelitate probatus*» (phr. 21), «*fideli amico*» (phr. 26), «*fidelissimo*» (phr. 26), «*fidelem amicum*» (phr. 28). La variation est minime, le vocabulaire peu travaillé, l'effet celui de l'insistance et le registre de langue évidemment familier. La répétition de la même racine dans «*in iudicium*», «*in iudicio*», «*ad iudicis sententiam*» (tous dans la phr. 27) et «*ad iudicemque perlata*» (phr. 34) et celle de «*non sui satis compos esse*» (phr. 17) et «*nec compos sui animi*» (phr. 26) relèvent du même cas.
- «*Num [...] me vis occidere sicut iam pridem patrem tuum occidisti?*» (phr. 31)<sup>73</sup>. Cette répétition, située dans le discours direct de l'ami menacé, est certainement une formule de pathos. Il en est de même pour «*insolentius*» et «*insolentiae*» (phr. 24).
- «*iste sedulus cliens*» (phr. 27): le narrateur parle de la personne du parricide, l'adjectif constitue une des rarissimes traces d'iro-

72. LAUSBERG 1960, t. I, § 612, p. 311.

73. Cf. notre note 57 à propos d'*Ex. 2*, 14.

nie dans les nouvelles de Clamanges. « Cliens » fait allusion à « clientulus praesidis eius loci [...] esse affectavit » (phr. 23).

- « audisti » (phr. 38) et « audi » (phr. 39) servent à orienter le public : le premier mot a une fonction rétrospective par rapport au texte, le deuxième aiguille le lecteur de la lettre de manière prospective.

Un deuxième groupe de procédés rhétoriques employés dans ce texte se caractérise par le fait qu'il est toujours composé de deux, trois, quatre et même cinq notions utilisées parallèlement qu'on peut souvent interpréter comme des *augmentations* menant à un climax :

- « pedesque et suras et crura » (phr. 9) : paronomase<sup>74</sup> des deux derniers chaînons de cette énumération et mouvement vers la partie supérieure du corps.
- « huius bona rapiebat, illum vi opprimebat, alterum litibus vexabat » (phr. 14) : structuration du récit par des pronoms démonstratifs et suite de trois phrases principales construites parallèlement et constituées toutes de trois mots.
- « obtinuit, gessit, exercuit » (phr. 24) : accélération du récit par cet épitrochisme.
- « non die non nocte somnus capiebatur, non cibus sapiebat, non verba sibi constabant » (phr. 18) : trois fois « non » et trois verbes ; anaphore et parallélisme proche de l'*isokolon*. Cette suite de phrases principales installe un rythme rapide et souligne l'intensité des malaises survenant coup sur coup.
- « non ille prece, non lachrymis, non ulla motus est pietate, non denique memoria commissi archani refrenatus aliud se prorsus instrumentum asportare negavit » (phr. 30) : anaphore du quadruple « non » ; *augmentatio* : les parties de cette tirade en forme d'énumération se prolongent successivement, la deuxième unité faisant exception.
- « tum furiata huius mente, tum flammata facie, tum nudati metu gladii, tum revocato in memoriam parricidio perterritus » (phr. 32) : cette anaphore de « tum » rythme le passage, l'accélère et le rend plus insistant.

---

74. LAUSBERG 1960, t. I, § 637, pp. 322-323.

— «torqueri, angi, turbari, [tremore] concuti, [non sui satis] compos esse» (phr. 17) : cinq verbes du même champ sémantique, les deux dernières parties contiennent respectivement un et trois mots supplémentaires. C'est un autre procédé pour rythmer le récit et pour modifier le temps de récit, encore une fois dans le sens de l'accélération.

L'exemple le plus frappant et le plus travaillé nous semble le suivant :

—«Pellebantur a suis possessionibus pauperes, minis, verberibus, incuriis vicini omnes terrebantur. Denique in illum ipsum quo tam diu fideli amico [...] invasit» (phr. 25 et 26). — Là nous reconnaissons une structuration rhétorique à trois niveaux :

- a) trois verbes («pellebantur», «terrebantur», «invasit») procédant à un mouvement qui glisse de la perspective des victimes ou du patient (signalé par la voix passive, «pellebantur», «terrebantur») à celle de l'auteur des actions ou de l'agent (marquée par la voix active, «invasit») et en même temps de l'aspect duratif (l'imparfait des formes passives) à l'aspect ponctuel (le parfait de la forme active) ;
- b) trois ablatifs instrumentaux juxtaposés de manière asyndétique<sup>75</sup> et indiquant les moyens de pression du malfaiteur («minis, verberibus, incuriis») ;
- c) et finalement, la mention graduelle de trois types de personnes contre lesquels le parricide commet des injustices («pauperes», «vicini», «fideli amico») : s'il est déjà reprehensible de s'en prendre aux pauvres, combien n'est-il pas abominable d'attaquer les voisins et même un ami loyal !

L'utilisation fréquente de structures tripartites rappelle un peu les *trikola* si nombreux chez Salluste, par exemple dans le *Catilina*<sup>76</sup>.

75. LAUSBERG, *ibidem*, § 709, p. 353 : «Die Wirkung [des Asyndetons] ist die der pathetisch-vereindringlichenden Steigerung». Donc : l'asyndète a pour effet une augmentation pathétique et insistante.

76. Par exemple «audacia largitio avaritia» (*Catil.* 3, 3), «spe metu partibus» (*Catil.* 4, 2), «inediae algoris vigiliae», «audax subdolos varius» ou bien «immoderata incredibilia nimis alta» (*Catil.* 5, 1-3). PONS dans Cecchetti/Sozzi/Terreux, p. 107, a indiqué qu'elle a trouvé plusieurs citations de Salluste chez Clamanges, surtout de caractère moral.



*Autres figures :*

L'hyperbate étant monnaie courante non seulement pendant l'Antiquité mais aussi au Moyen Âge, nous renonçons à un inventaire de ses occurrences.

- « *improbam insanamque mentem maligno etiam instigante spiritu, in patrem insurrexit: ipsumque improvidum* » (phr. 7-8) : allitérations *in-*, *m-*, homéotéleute<sup>77</sup> en *-am*.
- « *ferro transfodit transfossumque* » (phr. 8) : anadiplose et allitération *-f-*.
- « *iugulavit [...] iugulatum* » (phr. 8) : polyptote.
- « *ad acervum accurrunt* » (phr. 9) : allitération *a-*.
- « *reliquo corpore prominebant devoraverunt quod* » (phr. 9) : assonance *-o-*.
- « *patre in scropharum alvis [...] sepulto* » (phr. 11) : métaphore macabre.
- « *nescio quo altero creditore* » (phr. 27) : assonance *-o-*.
- « *victum vitamque* » (phr. 27) : paronomase et *figura etymologica*.
- nous avons déjà mentionné plus haut l'aposiopèse de la phrase 28, rendue plus évidente par la question rhétorique de la phrase 29 (« *Sed quid apud animum efferatum suorumque scelerum furore correptum verba prodesse possent ?* »). Exception faite de la sphère de la comédie, nous n'avons que rarement une aposiopèse qui ne soit pas mise en évidence par des moyens métalinguistiques, ce qui, de certaine manière, la supprime<sup>78</sup>.
- « *carnifex sceleratissimus continuo capitur, in carceremque et nervum coniectus* » (phr. 34) : allitération *c-*.
- « *primam gestam quam* » (l. phr. 38) : homéotéleute.

Le système temporel du *Parricide* est plus homogène que celui de *Floridan et Elvide*. Le présent historique, si fréquemment employé dans ce texte-là, manque presque complètement dans la lettre XXXIII. Les formes verbales sont conformes à la *consecutio* classique. Les deux seules formes du présent historique — « *capitur* » et « *cogitur* » (phr. 33) — se trouvent dans le discours

77. LAUSBERG 1960, t. I, §§ 725-728, pp. 361-363.

78. Nous devons cette remarque à M. Peter Stotz (lettre du 6 mars 2001).

direct du récit du Savoyard, ils marquent la culmination du récit : le moment où le crime est rendu public, le point tournant qui mène au châtement du criminel.

Clamanges aime assaisonner ses textes de citations ou d'allusions à des auteurs classiques. Comme dans *Floridan et Elvide*, où il employait, sans le déclarer des mots de Virgile, nous avons trouvé dans le *Parricide* ce qui, à notre avis, constitue au moins un écho de cet auteur : la phrase « *tetrae diraeque imagines ante oculos exterius volitare videbantur* » (phr. 18) rappelle vivement le vers virgilien « *admoneat volitare cava sub imagine formae* »<sup>79</sup>. Or, la culture latine de notre auteur n'est pas infallible. La remarque concluant *Le Parricide* contient une erreur : « *Audisti rem primam gestam quam referebat comes ille facundus, qui iuxta proverbium Laberii mihi in via pro vehiculo fuit* » (phr. 38). Cette sentence que Clamanges attribue au mime Decimus Laberius (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.) provient en fait de son concurrent Publilius Syrus ; elle est citée par Ribbeck<sup>80</sup> de la façon suivante : « *comes facundus in via pro vehiculo est* ». Pourquoi cette confusion des deux auteurs ? Soit Clamanges s'est simplement trompé de nom, soit il disposait d'une source qui attribuait la sentence à Laberius. Les fragments conservés de cet auteur<sup>81</sup> n'offrent pourtant aucune ressemblance avec la 104<sup>e</sup> des *Publilii Syri mimi sententiae*, collection datant du premier siècle de notre ère et comportant environ 700 sentences. Clamanges n'avait peut-être à sa disposition qu'une anthologie fautive<sup>82</sup>.

Dans *Le Parricide*, Clamanges s'applique à un style simple et clair, il emploie modérément les moyens stylistiques de la rhétorique classique. *Le Parricide* s'adapte donc bien à sa matière. Le texte ne contient pas de romanismes ; si l'on met de côté les graphies parfois non classiques mais fort répandues au Moyen Âge — « *faelicitate* », « *nephariis* », « *lachrymabundo* » etc. — il s'agit

79. Verg. *Aen.* VI, 293.

80. RIBBECK, Otto (éd.), *Comicorum Romanorum praeter Plautum et Terentium fragmenta*, Leipzig : Teubner, 1873, p. 318, v. 104. Le dicton est attesté par Aulus Gellius XVII, 14, et par Macrobius *Sat.* II, 7.

81. RIBBECK 1873, pp. 279-302. Diehl, Ernst (éd.), *Poetarum Romanorum veterum reliquiae*, Bonn : Marcus + Weber, 1911, pp. 156-159. Ernout, Alfred (éd.), *Recueil de Textes Latins Archaiques*, Paris : Klincksieck, 1947, pp. 265-269.

82. Pour la diffusion des textes de Publilius Syrus au Moyen Âge, voir l'article de Franz BRUNHÖLZL dans *Lexikon des Mittelalters*, t. VII, col. 313.

d'un latin clair, classique. Vu les moyens stylistiques que nous venons d'évoquer et à en juger du cadre du récit — une lettre à un ami —, on peut affirmer que Clamanges emploie dans le *Parricide* un registre plus informel, plus familier et moins orné que dans *Floridan et Elvide*, sans pour autant quitter le domaine des usages de la latinité classique.

## 2. L'HOMME SAUVAGE

Contrairement au *Parricide*, *L'Homme sauvage* n'a pas de but moral ou didactique, sa fonction n'est pas utilitaire, cette nouvelle n'est pas un *exemplum*, mais une *fabula* ou *fabella*.

### *Traduction*

(39) Ecoute une autre, non seulement entendue comme l'événement narré plus tôt, mais vue de ses propres yeux, comme il disait.

(40) Il disait avoir vu dans sa région un homme sauvage et silvestre qui avait le corps entier hérissé de poils très épais à la manière d'une toison, comme on le lit d'Esäü, poils tels que les poètes les décrivent parfois et les artistes peintres, confiants en la même liberté que les poètes, les peignent très souvent. (41) Celui-là que l'on peut appeler sauvage plutôt que demi-sauvage, disait-il, aurait été contraint à descendre des plus hauts et plus inaccessibles sommets des montagnes dans la vallée, à cause de la trop grande quantité de neige, et parce qu'il ne trouvait pas de nourriture à cause des froids hivernaux. (42) Et là, il fut encerclé et attrapé par une vaillante troupe de paysans, il aurait commis des efforts étonnants pour sa défense, tels que nous l'entendons des géants qui roulent de grands rochers depuis les hauteurs ou qui lancent des ormes contre les ennemis. (43) Lorsqu'il fut finalement vaincu et capturé par la foule armée, il fut mené devant l'abbé du monastère de Saint-Claude<sup>83</sup>, dans le territoire duquel cela s'était passé, et

---

83. Il s'agit du monastère de la ville de Saint-Claude, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du Jura, sur la Bienne. Cf. JEDIN/SCOTT LATOURETTE/MARTIN. *Atlas zur Kirchengeschichte der christlichen Kirchen in Geschichte und Gegenwart*. Freiburg i. B. : Herder. 1970, carte 34A. Vu l'origine du Savoyard et la topographie de la région, cela coïncide.

quand on lui eut apporté des aliments de tout genre, aussi bien urbains que champêtres, il ne voulait goûter à rien, et ainsi il passa neuf jours sans manger, et finalement mourut de faim. (44) Mon auteur, par contre, jurait qu'il avait été présent à cet événement et qu'il l'avait vu vif et mort et qu'il n'y avait pas encore trois ans que cela s'était passé. (45) Il ajoutait que l'homme était armé d'ongles terribles avec lesquels il pouvait presque tout déchirer, si l'on ne s'y opposait pas, avec des lances tranchantes et des armes très puissantes. (46) Il semblait qu'en lui il n'y avait ni de reste de langage humain ni de raison ni, somme toute, d'intelligence, mais seulement un grondement complètement inconnu de bête sauvage avec un grincement et un claquement des dents. (47) Sous ses poils, près de la chair, il était couvert de beaucoup de mousse, disait celui-là, comme nous en voyons naître entre les herbes, sur les troncs d'arbres. (48) Je t'ai écrit cela à cause de sa rareté, la responsabilité de la fiabilité du récit ne m'incombe pas, mais à l'auteur dont je crus moi-même les paroles, il sera à toi de décider à quel point tu penses devoir le croire. (49) Au revoir. Donnée à Avignon.

*La littérature sur L'Homme sauvage*<sup>84</sup>

Cette nouvelle a été peu étudiée, sauf par Michel Zink en 1996. Ornato l'a sommairement mentionnée dans les termes suivants : « la description d'un berger qui vivait tout à fait à l'état sauvage »<sup>85</sup>. Nous ne voyons aucune raison pour qualifier de « berger » l'homme sauvage, puisqu'il n'en est pas fait mention dans le texte clamangien.

Le fait que Clamanges formule le deuxième récit de cette lettre en style indirect « peut », selon Zink, « rappeler la manière de Froissart, mais de façon plus lointaine et moins caractéristique »<sup>86</sup>. Zink compare l'explication par analogie entre Esaü<sup>87</sup> et l'homme sauvage de Clamanges à l'analogie froissartienne entre l'ours doué de parole, tué par le beau-père de Pierre de Béarn, et la métamorphose d'Ac-

84. Pour le motif de l'homme sauvage, voir aussi BERNHEIMER, Richard, *Wild men in the Middle Ages, A study in art, sentiment and demonology*, Cambridge, Mass., 1952.

85. ORNATO 1969, p. 102, n. 16.

86. ZINK dans Rossi 1996, p. 592.

87. Pour l'histoire d'Esaü, cf. *Genesis*, surtout chapitres 25-36, *passim*.

téon<sup>88</sup>. Mais l'analogie était une manière d'argumentation si courante au Moyen Âge, surtout chez les aristotéliens du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>89</sup>, qu'il nous semble extrêmement difficile de conclure à une intertextualité entre Clamanges et le passage de Froissart.

À propos de la phrase clamangienne « [homines feros et silvaticos ...] quales et poete nonnumquam describunt, et pingendi artifices, eadem cum Poetis freti licentia saepissime depingunt » (phr. 40), Zink se demande si notre auteur a pensé aux hommes sauvages souvent représentés par les sculpteurs et enlumineurs de l'époque. Il mentionne toute une série d'hommes sauvages qui « peuplent les textes médiévaux et qui connaissent précisément dans la littérature française du XIV<sup>e</sup> siècle un regain de faveur »<sup>90</sup>. Les monstres dans le *Liber facetiarum* du Pogge<sup>91</sup> et, encore plus d'un siècle et demi plus tard, dans le livre consacré aux *Monstres et Prodiges* du médecin de la cour, Ambroise Paré<sup>92</sup>, en disent long sur la popularité du sujet à l'époque. Comme inspiration possible, Zink suggère en outre le « Bal des ardents », bal masqué donné à Paris en 1393 par le roi Charles VI, ou celui-ci faillit mourir brûlé à cause d'un incendie qui coûta la vie à cinq seigneurs déguisés en hommes sauvages. Que Clamanges y pensait, « le fait que son homme sauvage soit dénué de raison, comme les fous ensauvagés que montrent les romans de son temps, le laisserait supposer<sup>93</sup> ». Clamanges a-t-il en tête les faunes et les ogres antiques ? Pense-t-il à des géants contemporains ? Zink juge cette dernière hypothèse envisageable à cause de l'emploi du verbe *audimus* (phr. 42) au lieu de *legimus*, « hypothèse que peut surtout appuyer la comparaison avec le *Chevalier Errant* de Thomas de Saluces, exactement

88. Cf. OVIDE, *Met.*, III, 131-272, et III, 701-731.

89. Cf. au sujet de l'analogie au Moyen Âge : C. H. LOHR dans *Lexikon des Mittelalters*, t. I, coll. 569/570.

90. ZINK dans Rossi 1996, p. 592, mentionne notamment « le *Dit du prunier*, repris au siècle suivant dans *Jean d'Avannes*, le *Roman de la Dame à la Licorne* et du *Beau Chevalier au Lion*, *Ysaïe le Triste* à la suite du *Tristan en prose* et de *Guiron le Courtois*, *Perceforest*, *Valentin et Sansom*, qui deviendra *Orson*, ou encore, dans des circonstances proches de celles relatées par Nicolas de CLAMANGES, le *Chevalier Errant* de Thomas III de Saluces ».

91. Voir les *Facéties* 31-34, 167-168, 171, 229, 240. BRACCIOLINI, *Facezie*, Pittaluga, Stefano (éd.), Milan : Garzanti, 1995.

92. PARÉ, Ambroise, *Œuvres*, Paris, 1841, t.III. Le livre en question fut publié en 1573.

93. ZINK dans Rossi 1996, p. 592.

contemporain de sa lettre ou de quelques années antérieur, et dont le récit présente des analogies avec le sien »<sup>94</sup>. Comme nous le verrons plus bas, le verbe « audire » est, dans le texte en question, synonyme non seulement d'écouter, mais encore de lire.

Clamanges, dans sa description de l'homme sauvage, ne se sert pas de références à la mythologie comme Froissart, mais d'un personnage biblique. « Là encore, il trahit en passant un intérêt qu'on devine réfléchi pour la représentation artistique et littéraire. — C'est cet intérêt, ce sont ces possibles réminiscences de la littérature narrative moderne — Froissart, voire des romans français — qui suggèrent une sorte de continuité, ou au moins de cohérence, entre les deux anecdotes de la lettre XXXIII et l'histoire de *Floridan et Elvide* »<sup>95</sup>.

### Commentaire

Aucun écho direct de *L'Homme sauvage* n'est connu, mais, comme Michel Zink l'a esquissé, on peut considérer ce récit comme faisant partie d'une longue tradition littéraire. Le motif de l'homme sauvage qui ne sait pas parler se trouve déjà chez Quintilien<sup>96</sup>. Sans entrer dans les détails de la recherche sur les motifs ni prétendre à l'exhaustivité, on peut affirmer que le motif est fort répandu à travers les siècles.

94. ZINK dans Rossi 1996, p. 593.

95. ZINK, *ibidem*.

96. Quint., *Inst. or.* X, 10 : « infantes a mutis nutricibus iussu regum in solitudine educati, etiam si verba quaedam emisisse traduntur, tamen loquendi facultate caruerunt ». Pour des occurrences plus tardives du motif, notons que Stith Thompson, dans son *Motif-index*, a regroupé plusieurs exemples d'hommes sauvages dans la littérature de cultures très différentes : l'homme sauvage capturé et domestiqué (sigle R1), il l'a trouvé chez les Indiens d'Amérique du Nord et dans le roman français *Valentin et Orson*, composé entre 1475 et 1489 et ayant son origine dans un poème français perdu du XIV<sup>e</sup> siècle. L'homme sauvage vivant seul dans la forêt comme une bête (sigle F 567) est repérable dans le même roman français ainsi que dans la littérature irlandaise, juive, celle des Indes et celle du peuple africain des Fang. En Italie ce sont Matteo Bandello (Nouvelle I, 27) et Giovanfrancesco Straparola (Nouvelle V, 1) qui ont employé ce motif. Un homme sauvage aux forces surhumaines, Thompson l'a découvert (sigle F 610.1) chez Henry Watson au début du XVI<sup>e</sup> siècle et dans un récit des français du Missouri. Une rencontre inattendue avec un homme sauvage se retrouve dans les deux mêmes œuvres. Un homme couvert de poils comme un animal, Tom Peete CROSS (*Motif-Index of Early Irish Literature*, Bloomington, Indiana : Indiana University Publications, 1939) le repère dans au moins sept textes de la première littérature irlandaise.

Narratologiquement, *L'Homme sauvage* se présente de façon plus homogène que le *Parricide* : les changements de perspective y sont moins nombreux, le point de vue de la plus grande partie de la narration est celui d'un narrateur figurant comme témoin dans le récit, un narrateur « homodiégétique »<sup>97</sup> donc, à focalisation interne. Le temps du récit est le sommaire. Cette perspective majoritaire est seulement interrompue par l'insertion de *verba dicendi* (« referebat », phr. 41 ; « iurabat autem iste meus auctor », phr. 44 ; « dicebat », phr. 45 ; « ille astruebat », phr. 47) qui d'après les pratiques classiques ne seraient pas absolument nécessaires, surtout pas dans une fréquence si élevée. De cette façon, Clamanges souligne le fait qu'il ne fait que rapporter les *dicta* d'autrui, et par deux interventions qui expriment l'érudition de l'auteur :

Interventions de Clamanges :

- « in more pellis sicut de Esau legitur hispidum, quales et poete nonnumquam describunt et pingendi artifices, eadem cum Poetis freti licentia, saepissime depingunt » (phr. 40)<sup>98</sup> : digression d'ordre comparatiste aux beaux-arts.
- « qualia de gigantibus audimus, saxa de rupibus grandia volventibus aut maximas in hostes ornos iaculantibus » (phr. 42) : Zink interprète cette comparaison comme une référence à la culture orale. Nous rappelons que Clamanges employa également le verbe *audire* au lieu de *legere* dans une référence à un poète, probablement Dante et certainement Virgile, dans *Floridan et Elvide*<sup>99</sup>. Dans la lettre XXXIII, « audire » ne désigne non seulement le fait d'entendre un récit, mais aussi celui de lire (« audisti rem primam gestam quam referebat comes ille facundus », phr. 38) et de communiquer par voie écrite (« audi alteram », phr. 39), ce qui est appuyé tout d'abord par le fait que le passage de la phrase 38 fait référence au récit du *Parricide*,

97. GENETTE 1972, p. 252.

98. La partie finale de cette phrase pourrait, d'après M. Peter Stotz, représenter un écho lointain de Hor. *ars*, 9s. : « pictoribus atque poetis / quidlibet audendi semper fuit aequa potestas ».

99. *Floridan et Elvide*, éd. Clive 1959, p. 26 : « poetamque non injuria illos infernis tenebris inserentem audiam, qui sibi lethum insontes peperere manu », dont la fin est une citation non déclarée de Virgile, *Enéide*, VI, 434-435.

et ensuite par les intertextualités de la phrase 42 avec Virgile et Juvénal<sup>100</sup>.

Un troisième type d'ajout sort du domaine de marquage du discours indirect ou de référence à la peinture et aux intertextualités :

— « [muscum] sicut inter herbas nasci videmus in arborum stipitibus » (phr. 47). — La première personne implique non seulement le narrateur 2 (Clamanges) mais encore le lecteur (Jacques de Nouvion). Il s'agit évidemment d'une comparaison par analogie.

Ces interventions clamangiennes sont clairement séparées du reste du texte par l'emploi du présent gnomique.

*Quelques remarques sur le style de L'Homme sauvage :*

Structure :

- phr. 39 1. *Introduction (cadre)* : spécification du rôle du narrateur 1 comme témoin oculaire.
- 40-47 2. *Le récit* :
- 40 Le thème : un homme sauvage
  - 40 Digression sur les hommes sauvages en littérature et dans les beaux-arts, servant d'illustration.
  - 41 Raisons de la descente de l'homme sauvage dans la vallée.
  - 42 Sa capture par les paysans.
  - 42 Comparaison avec les géants.
  - 43 L'homme sauvage en captivité, sa mort.
  - 44 Authenticité de l'histoire, datation.
  - 45-47 Description du corps de l'homme sauvage.
- 48 3. *Conclusion (cadre)* : justification du sujet, précaution de Clamanges.

Le récit est en style indirect, ce que Zink met en relation, au-

---

100. Phr. 42: « saxa de rupibus grandia volventibus aut maximas in hostes ornos iaculantibus »; Verg. *Aen.* XI, 529: « grandia volvere saxa »; Juv. *Sat.* I, 11 « quantas iaculetur Monychus ornos ». Nous devons ces remarques à M. François Dolbeau.



delà du simple souci de varier l'expression, avec l'attention que Clamanges « porte à la véracité du fait et à la crédibilité du témoignage »<sup>101</sup>, qui est soulignée par une localisation explicite des faits rapportés : comme dans le *Parricide*, il y a une localisation claire de l'événement : « in finibus [...] monasterii Sancti Claudii » (phr. 43). Nous pensons qu'en nommant sa source qui se prétend témoin oculaire (« propriis ut dicebat oculis spectatam [rem] », phr. 39), Clamanges se libère d'un côté de manière élégante de la responsabilité à l'égard de la véracité du récit, d'autre part il souligne que la distance entre l'événement et le destinataire de la lettre est minimale. Il n'y a que deux niveaux entre les deux bouts de la chaîne de communication :

l'événement — Savoyard (témoin) — Clamanges (mise en écrit) — lecteur.		
	(narrateur 1)	(narrateur 2)

Le processus de la mise en écrit d'un conte populaire ou d'un fait divers ne pourrait pas être illustré de manière plus évidente.

Contrairement à *Floridan et Elvide* et au *Parricide*, *L'Homme sauvage* ne contient pas de morale et ne prétend même pas en contenir une. Ce genre de récit n'ayant eu aucune suite dans l'œuvre de notre écrivain, nous supposons que Clamanges se livre ici à une distraction qui lui faisait oublier les peines du long voyage de Paris à Avignon. Le « goût pervers et délicieux du grave Nicolas de Clamanges pour les anecdotes épouvantables »<sup>102</sup> n'aura duré que très peu de temps. Cette histoire curieuse sans signification profonde paraît un pur passe-temps. Elle pourrait bien, comme l'ont suggéré les exemples d'histoires 'monstrueuses' indiquées par Michel Zink et comme le suggère la lecture du *Liber facetiarum* du Pogge, relever tout simplement du goût de l'époque.

#### *Figures :*

Encore plus que dans les autres nouvelles de Clamanges prévaut ici l'*ornatus facilis* :

— « quidem quemadmodum » (phr. 39) : allitérations *qu-* et asso-

101. ZINK dans Rossi 1996, p. 593.

102. ZINK dans Rossi 1996, p. 598.

- nance *-d-*.
- « quales » (phr. 40) et « qualia » (phr. 42) : cette répétition lexicale introduit les deux fois une comparaison de scène narrée avec les beaux-arts.
  - « pilis [...] pellis » (phr. 40) : paronomase.
  - « pingendi [...] depingunt » (phr. 40) : figura etymologica.
  - « propter vim nimiam nivium » (phr. 41) : paronomase, allitération des consonnes nasales et assonance *-i-*.
  - « appositisque ipsi copiosis escis omnis generis » (phr. 43) : assonance *-i-* et allitération *-s-*.
  - « ferinum tantum incognitum murmur cum rictu ac frendore dentium » (phr. 46) : homéotéleute en *-um* et allitération des labiales.

*L'Homme sauvage* est plus réduit et moins orné que le *Parricide*. C'est par ce récit que Clamanges se rapproche le plus de la *brevitas* du Pogge. Les répétitions lexicales y sont beaucoup moins fréquentes que dans le premier texte analysé. Même si Rasse de Brunhamel, le traducteur français de l'*Historia raptoris raptaeque virginis lamentabili exitu*, avait déjà loué la « compendieuse brièveté » de *Floridan et Elvide*, les périodes syntaxiques et le choix des moyens stylistiques apparaissent bien plus simples et moins précieux dans *L'Homme sauvage*.

### 3. CONCLUSION

Les deux nouvelles de la lettre XXXIII de Nicolas de Clamanges trahissent un vif intérêt pour des sujets que nous appellerions populaires. L'auteur ne s'y comporte pas en homme d'église qu'il est, mais en narrateur avide d'assimiler et de répandre des récits fabuleux qui, on l'a dit au début de notre petit travail, ressemblent fort à des faits divers modernes. La lettre XXXIII ne contient pas le récit d'exploits amoureux truculents qui ont contribué au succès des *Cent Nouvelles Nouvelles* et du *Liber facietiarum* du Pogge, mais une dose de crime et d'inouï qui semble suffisante à intéresser un public au-delà du destinataire de cette lettre qu'était Jacques de Novvion. Si Clamanges n'avait pas envisagé que cette lettre parvienne à la connaissance d'un public plus

large, il ne l'aurait certainement pas maintenue dans la version remaniée de son épistolaire<sup>103</sup> et il l'aurait confiée aux flammes<sup>104</sup>. Or, il ne l'a pas fait, il jugeait ces deux faits suffisamment mémorables pour les retravailler. Il n'hésitait pas à contribuer au genre de la nouvelle qui « n'a jamais été intégrée à l'élite des genres littéraires »<sup>105</sup>.

Nous avons vu que le style de cette lettre est caractérisé principalement par sa proximité avec la langue informelle. Les procédés de la rhétorique classique y sont présents, surtout dans *Le Parricide*, mais à fur et à mesure que le récit avance, ils se font plus rares. *Floridan et Elvide* est un récit beaucoup plus limé sur le plan rhétorique. La syntaxe et le lexique maintiennent malgré tout, à peu d'exceptions près, leur conformité au latin de l'Antiquité. Ce qui nous paraît décisif n'est pas tellement de constater l'antériorité de tel texte à un autre, tâche difficile, voire impossible à accomplir d'ailleurs, mais d'insister sur la différence du cadre : *Floridan et Elvide* exhale à part le plaisir de raconter un but didactique et tient d'un sermon, la lettre XXXIII par contre semble en effet le produit d'un moment d'*otium*, et ce cadre semble avoir directement influencé le niveau de langue<sup>106</sup>. Nous sommes loin des œuvres « d'affaire » de Clamanges : loin de ses traités théologiques, loin aussi du style sublime de sa *Descriptio et laus urbis Januae* ou de ses lettres I et XVII (au roi de France Charles VI) ou II et XIII (au pape d'Avignon Benoît XIII), loin des sujets graves et des contenus austères qui marquèrent la plus grande partie de son œuvre. Ce que Nicolas de Clamanges nous a légué dans sa lettre XXXIII, c'est sa contribution à notre plaisir de lire.

103. Cf. CECCHETTI 1986, p. 49.

104. CLAMANGES, lettre CV, L 1613, p. 298 : « Mea cepi scripta ab annis ferme viginti recensere mecumque sedulo librare iudicio que flammis, que posteritate digna videantur ». Cette lettre date de l'an 1414.

105. ROSSI, Luciano, « Entre Fabliau et facétie : la nouvelle en France au XV<sup>e</sup> siècle », dans : *La nouvelle de langue française aux frontières des autres genres, du Moyen Âge à nos jours*, Engel, Vincent, et Guissard, Michel (éd.), Actes du colloque de Metz, juin 1996, Ottignies : Quorum, 1997, p. 28

106. STOTZ, *HLSMA* 4, X, § 1.25, dit que le langage est déterminé par le but du texte en question (« Bestimmtheit der Sprache durch das jeweilige Textziel »).

## ANNEXE

**Le texte de la *lettre XXXIII* de Nicolas de Clamanges**

Sauf pour les variantes indiquées, surtout celles du manuscrit H 87 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier, nous suivons la version de l'édition de Jean Lydius, parue à Leyde en 1613, pour laquelle nous employons le sigle L. Les variantes du manuscrit de Montpellier sont désignées par le sigle H. Nous négligeons des variantes orthographiques telles que « ilico » - « illico », « preterea » - « praeterea », « eisdem » - « iisdem », « musco » - « mosco », « lachrymabundo » - « lacrimabundo », etc.

Nous avons légèrement modernisé la ponctuation du texte de L. Nous avons notamment ajouté des guillemets. Les ajouts dans le texte sont mis entre crochets < >. Sauf pour la ponctuation, toutes les modifications du texte de L sont indiquées dans les notes. Afin de faciliter la localisation des passages dont traitent nos analyses, nous avons numéroté les phrases.

Ad Jacobum de Noviano de quibusdam mirabilibus atque insolitis quae in via ad urbem<sup>107</sup> Avinionem a quodam viatore audivit.

(1) Quia hesterno die hanc urbem ingressus nihil adhuc comperi calamo dignum, ne ipsum quaeraris calamum suo parum apud te fungi officio, duo quae in via didici satis mira et ab usu quotidiano extranea, dum nullis adhuc implicitus sum negotiis ad te perscribenda censui. (2) Igitur postquam in urbe Ligonum<sup>108</sup> rebus compositis, Lugdunum Viennamque prospero cursu praeterii, mihi per littora Imperialia, quae via expeditior est, iter carpenti, occurrit vir quidam natione allobrox<sup>109</sup>, quam hodie patriae vulgato nomine Sabaudiam dicimus, qui itidem ut ego hanc urbem petebat, dumque viam ut fit fando gradimur, contigit ut ad locum veniremus cui, Rhodano<sup>110</sup> interfluente, ex altera parte fluminis oppidum quod Voltam appellant obiectum est; (3) rupe quidem excelsa arduum et inter multa alia vicina, fama vulgatiore celebratum. (4) Loci per me nomine quaesito, illiusque responsione accepta<sup>111</sup>:

(5) « Mira », inquit, « res his diebus in hoc loco accidit », continuoque rem ex ordine narrare ingreditur: (6) « Fluxerunt », inquit, « anni fere duo et viginti<sup>112</sup> ex quo casus iste in eo evenit. (7) Erant duo huius loci incolae, pater et filius, ambo agricolae, qui cum pariter messium tempore in agrum mane perrexissent, filius nullis conspectis arbitris, seu concepto<sup>113</sup> aliqua occasione

---

107. H. « Urbem » manque dans L.

108. H. L a « Ligonum ».

109. H. L a « Hellebrox ».

110. H. L a « Thuredano ».

111. L. H a « accepto ».

112. L. H a « anni duo ferme et viginti ».

113. H. L a « concepta ».

contra patrem odio aut<sup>114</sup> cupiditate paternis bonis potiendi, seu improbam insanamque mentem maligno etiam instigante spiritu, in patrem insurrexit : (8) ipsumque improvidum et nihil tale — a filio praesertim — metuentem ferro<sup>115</sup> transfodit transfossumque ac prostratum illico iugulavit<sup>116</sup>, atque ne interfecti patris ulla prorsus extarent indicia, iugulatum acervo manipulorum qui illic in acervos congesti in agris servantur occultavit. (9) Paucis deinde evolutis temporibus, grex porcorum campis errabat qui protinus seu manipulorum aviditate, quos teste Virgilio libenter invadunt, seu tetro occultati cadaveris odore permoti ad acervum accurrunt oreque — ut natura animalis est — in terram presso terram ipsam manipulosque subigendo cadaver illic adopertum detexerunt pedesque et suras et crura qui amplius reliquo corpore prominabant devoraverunt. (10) Quod cum impius<sup>117</sup> ille filius suam post aliquot dies inhumanitatem revisens animadvertisset<sup>118</sup>, veritus ne frequentiore<sup>119</sup> ad locum illum porcorum accessu suum<sup>120</sup> posset scelus pateferi, cupiens insuper ne quid de patris reliquiis ad facinoris argumentum superesset, truncum qui de patre restabat, minutatim in frustra concisum eisdem qui reliquas partes consumpserant porcis exposuit. (11) Sicque patre in scropharum<sup>121</sup> alvis impiissima crudelitate sepulto, sui se criminis securum prorsus arbitratur. (12) Deum quippe nihil parricida impiissimus metuens, satis sibi ad impunitatem esse putabat, quod homines suum scelus lateret. (13) Ergo ex spe securitatis atque impunitatis oborta, caepit vicinis suis acerbior molestiorque esse : (14) speransque ex impunitate tanti maleficii cuncta sibi licere, huius bona rapiebat, illum vi opprimebat, alterum litibus vexabat, sicque alienis spoliis florens ac dives effectus ; (15) longa interim temporali faelicitate potitus est, quae saepe perversis ac nephariis uberius obvenit<sup>122</sup>. (16) Tandem vero in peracta novissime Quadragesima, cum diutius sua crudelitas homines latuisset, voluit illam divina iustitia, cuius oculis nihil est occultum, ad debitam ultionem in lucem producere. (17) Caepit itaque mens tantae iniquitatis sibi conscia caelesti illam urgente iudicio solito acrius torqueri, angere, turbare, tremore concuti, non<sup>123</sup> sui satis compos esse. (18) Non die non nocte somnus capiebatur, non cibus sapiebat, non verba sibi constabant, tetrae diraeque imagines ante oculos exterius volitare videbantur. (19) His infaelix furiis exagitatus internoque verme conscientiae ad mortem

---

114. L. H a « seu ».

115. L. H a « ferramento ».

116. H. L a « iugulanit » ce qui est évidemment erroné.

117. L. H a « pius ».

118. L. H a « invenisset ».

119. L a « frequentior », H a « frequentiori ».

120. H. L a « suam ».

121. H. L a « scrophorum » ; cette forme masculine n'est pas attestée, elle semble erronée.

122. L. H a « provenit ».

123. L. H a « nec ».

pene usque corrosus, quod tantae miseriae levamen<sup>124</sup> inveniret nesciebat. (20) Tandem multa cogitanti nihil utilius visum est, quam rem ipsam, quae contacta<sup>125</sup> fuerat (sic eum cruciabat) ultro alicui suo fido amico pandere<sup>126</sup>. (21) Erat ipsi quidam vicinus<sup>127</sup>, etiam agricola, veteri amicitia copulatus atque fidelitate probatus, huic totius rei seriem manifeste exposuit, multa prius obsecratione atque adiuratione constricto, ne illam cuius mortalium detegeret, quod ille fide data se taciturnum spondit. (22) Sed vide quomodo peccata homines ad merita supplicia praecipites attrahunt<sup>128</sup>: (23) sentiens parricida ille<sup>129</sup> nequissimus, illo se interiori tormento, per vulneris apertionem, non minima ex parte liberatum, rursus ex opibus redditaque paulisper quiete, in superbiam solito peiorem tumidioremque<sup>130</sup> elatus<sup>131</sup>, clientulus<sup>132</sup> praesidis eiusdem loci — quo per hoc<sup>133</sup> magis ab omnibus timeretur maiorisque quaestus exinde<sup>134</sup> occasionem captaret — esse<sup>135</sup> affectavit. (24) Obtinuit, gessit, exercuit, tanto quidem insolentius, quanto magis ad insolentiae libertatem suumque ceteris inferendum terrorem illum concupierat<sup>136</sup>. (25) Pellebantur a<sup>137</sup> suis possessionibus pauperes, minis, verberibus, incuriis<sup>138</sup> vicini omnes, terrebantur<sup>139</sup>. (26) Denique in illum ipsum, quo tam diu fideli amico, demumque sua aestimatione, commissorum secretorum suorum fidelissimo particeps usus erat nequam, nec compos<sup>140</sup> sui animi, invasit. (27) Cum enim a nescio quo altero suo creditore vicinus idem in iudicium vocatus

---

124. L. H a «remedium».

125. L. H a «quae contacta sic eum cruciabat alicui».

126. L. H a «aperire».

127. L. H a «fuit alter sibi vicinus».

128. H. L a «attrahant».

129. «Ille» manque dans H.

130. L corrige sa version «tumioremque» en «tumidioremque», leçon retenue ici.

131. L. H a «solito importuniorum elatus».

132. L met dans le texte «clientulum», ce qu'il corrige lui-même, par une note marginale, en nominatif. Selon Georges, t. I, col. 222, *affectare* peut être construit non seulement avec a.c.i. mais aussi avec nominatif et infinitif. Nous avons retenu cette deuxième proposition pour ne changer au texte que le strict minimum, car si l'on conserve l'accusatif «clientulum», il faudrait ajouter l'accusatif-sujet «se». Cf. Aug. *ep.* 36,1: «homo qui se divitem videri affectat», respectivement Quint. *Inst. or.* 10,1,97: «qui esse docti affectant volunt». H a «clientelum».

133. L. H a «quo inde magis».

134. «Exinde» manque dans H.

135. «Esse» manque dans H.

136. H. L a «ad insolentiae libertatem suamque caeteris inferendum terrorem illum concupierat». «Suamque» et «illum» établissent des rapports peu clairs, voire insensés.

137. «A» manque dans H.

138. L. H a «ceteris incuriis».

139. L. H a «territabantur».

140. L. H a «satis compos».

esset et huc debito sive contumacia non apparendi <sup>141</sup> in iudicio iussus esset <sup>142</sup> per alicuius suae suppellectilis compræhensionem, parti vel Curiae satisfacere, iste sedulus cliens ad iudicis sententiam in illum rigidissime exequendam ultro se ingressit, idque potissimum instrumentum extorsit, quo pauper ille quotidiano manuum labore victum vitamque <sup>143</sup> sui ac suorum quaeritabat. (28) Cum a supplice et lachrymabundo aliud rogaretur <sup>144</sup> vadimonium accipere, per veteremque amicitiam admoneretur, ut suae necessitati ac vitae consulens, non illud vellet utensile auferre, quo solo vitam sustentabat, se illi semper fidelem amicum bonumque vicinum fuisse, nec quicquam apud illum umquam commeruisse, quo talem in se deberet rigorem exercere <...> (29) Sed quid apud animum efferatum, suorumque scelerum furore correptum verba prodesse possent ? (30) Non ille prece, non lacrymis, non ulla motus est pietate <sup>145</sup>, non denique memoria commissi archani refrenatus aliud se prorsus instrumentum asportare negavit <sup>146</sup>. (31) Quin etiam plaerisque astantibus gladium in illum si ulterius loqui pergeret se destructurum <sup>147</sup>, capitique illius impacturum minatus est. (32) Tunc vero <sup>148</sup> pauper ille vicinus, tum <sup>149</sup> furiosa huius mente, tum <sup>150</sup> flammata facie, tum <sup>151</sup> nudati metu gladii, tum <sup>152</sup> revocato in memoriam parricidio <sup>153</sup> perterritus : (33) « Num », inquit, « me vis occidere sicut iam pridem patrem tuum occidisti ? » (34) Qua voce ab astantibus accepta ad iudicemque <sup>154</sup> perlata <sup>155</sup>, carnifex sceleratissimus continuo capitur, in carceremque et nervum coniectus, veritatem omnem fateri cogitur. (35) Qua a domino loci comperta, antiquum genus supplicii priscis <sup>156</sup> in parricidas legibus statutum in parricida isto renovatum est. (36) Culleo si quidem vivus insutus gallo, simea et serpente secum <sup>157</sup> pariter inclusis iussus est in Rhodanum <sup>158</sup> demergi ». (37) Quod eo

---

141. H. L a « et sive debito, sive continuatione apparendi in iudicio ».

142. H. L a « est ».

143. L. H a « vitam victumque ».

144. H. L a « rogaratur ».

145. L. H a « motus pietate est ».

146. H. L a « memoria connegavit ».

147. H. L a « destructurum », mais propose la variante « strincturum », ce qui devrait être corrigé en « stricturum ». Cf. Cic. *Sest.* 76 : « destructis gladiis et cruentis illum quaerebant » ; Cic. *off.* 2, 25 : « destructo gladio ... anteire ».

148. H. L a « tunc ».

149. H. L a « cum ».

150. H. L a « cum ».

151. H. L a « cum ».

152. H. L a « cum ».

153. H. L a « parricidio ».

154. H. L a « invicemque ».

155. H et L. L propose, en plus, la variante « collata ».

156. H. « Priscis » manque dans L.

157. H. « Secum » manque dans L.

158. H. L a « Thudanum » corrigé par une note marginale en « Thuredanum ».

die fieri debere se a veridico auctore accepisse ferebat quo hec ipsa narrabat<sup>159</sup>.

(38) Audisti rem primam gestam quam referebat comes ille facundus, qui iuxta proverbium Laberii mihi in via pro vehiculo fuit. (39) Audi alteram, non quidem quemadmodum de superiore auribus haustam<sup>160</sup>, sed propriis ut aiebat oculis spectatam.

(40) Dicebat vidisse se in regione sua hominem ferum ac sylvaticum, densissimis toto corpore pilis in more pellis, sicut de Esau legitur, hispidum, quales et poete<sup>161</sup> nonnumquam describunt et pingendi artifices, eadem cum Poetis freti licentia, saepissime depingunt. (41) Hunc autem quem ferum potius quam semiferum dicere libet, referebat, de altissimis inaccessibilibusque<sup>162</sup> montium iugis propter vim nimiam nivium, hybernis frigoribus in ima vallium pabula rursus non invenientem, descendere compulsus. (42) Illicque ab agrestium valida manu circumventum atque oppressum, miranda in sui defensionem roboris opera gessisse, qualia de gigantibus audimus, saxa de rupibus grandia volventibus aut maximas in hostes ornos<sup>163</sup> iaculantibus. (43) Cumque tandem ab armata multitudine victus atque captus esset, ad Abbatem monasterii Sancti Claudii cuius in finibus res gesta erat, fuisse productum, appositisque ipsi<sup>164</sup> copiosis escis omnis generis, tam urbanis quam agrestibus, nihil omnino gustare voluisse, sicque novem dies sine cibo agentem, fame tandem esse consumptum. (44) Iurabat autem iste meus auctor huic se rei interfuisse illumque vivum pariter<sup>165</sup> ac<sup>166</sup> mortuum vidisse et ex quo ista contigerunt necdum triennium praeteriisse. (45) Dicebat praeterea illum saevissimis unguulis armatum quibus fere omnia posset discernere nisi telis acutissimis atque armis validissimis obsisteretur. (46) Nulla in eo aut sermonis humani aut rationis vel intelligentiae prorsus inesse videbantur vestigia, sed ferinum tantum incognitum<sup>167</sup> murmur cum rictu ac frendore dentium. (47) Sub pilis autem eius apud carnem, mosco plurimo plenum fuisse ille astruebat, sicut inter herbas nasci videmus in arborumque stipitibus. (48) Ista ad te propter raritatem scripsi, quorum fides non penes me fit, sed penes auctorem, cuius verbis ipse fidem adhibui<sup>168</sup>, tuum erit videre quantam putes habendam. (49) Vale. Datum Avinionae.

Raphael ZEHNDER

---

159. H. L a « Quo<d> eo die fieri debere se ab eo dico auctore accepisse ferebat quo haec ipse narrabat ». La correction « quod » au lieu de « quo » est suggérée par L.

160. H. L a « haustum ».

161. H. « Et poete » manque dans L.

162. H. L a « inaccessabilibusque ».

163. H. L corrige lui-même « ernos » qu'il a dans le texte en « ornos ».

164. L. H a « sibi ».

165. H. « Pariter » manque dans L.

166. H. L a « ad ».

167. L. H a « inconditum ».

168. L. H a « habui ».